



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2012

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
AC/SM/MB

Le JEUDI 20 DÉCEMBRE 2012 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13 décembre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – PÔLE D'ÉCHANGE D'ANTIBES

M. GRANADOS

Juste en préambule, moi je voulais juste rappeler le contexte et un petit peu les épisodes précédents de cette affaire. Il faut savoir que ce dossier, le pôle d'échange, c'est le premier maillon du bus-tram qui va aller de la gare à Sophia. Il fonctionnera début 2017. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est que les objectifs de ce pôle d'échange est de disposer d'une plateforme d'échange entre les différents modes de déplacement, que ce soit le train, que ce soit le vélo, que ce soit le piéton, les bus du Conseil Général, les Envibus. C'est le deuxième élément.

Le troisième point, c'est de rendre visible et attractif ce secteur, donc cette entrée de ville.

Et le quatrième point, bien sûr, c'est de s'inscrire dans le cadre du projet du bus-tram.

Deux petits rappels sur le contexte qui nous amène à faire ces travaux. Nous avons organisé une concertation préalable en 2010, d'une part, et nous avons réalisé une enquête publique au printemps 2011. Ces deux enquêtes ont permis de dérouler aujourd'hui ce projet. Donc, ce projet est présenté par Céline VANERCK qui va entrer dans le détail technique. C'est elle qui porte au quotidien ce dossier et qui travaille en collaboration avec l'ensemble des services de la Ville pour le bon résultat de ce dossier.

Mme VANERCK

Bonjour. Donc, je vais vous présenter l'avancement des travaux du pôle d'échange d'Antibes. Pour commencer, un petit rappel du projet. Nous avons au niveau du projet, le pôle d'échange qui est en bas, la requalification du carrefour Jules Grec, de Roachat, la création de l'entrée de la voie rapide, l'amélioration des traversées piétonnes et des cheminements piétonniers, la création de pistes cyclables et la requalification d'espaces publics.

Nous avons de nombreux intervenants sur cette opération, à commencer par l'assistance à maîtrise d'ouvrage par le groupement Sitétudes mandataire, la maîtrise d'œuvre avec le groupement Gautier Conquet architectes mandataires et le cabinet d'ingénierie Pageron conseil et le sous-traitant Caribou Concept pour la création lumière, le bureau d'études de contrôle et la coordination SPS par le groupe Bureau Veritas.

Donc au niveau des entreprises, nous avons quatre lots attribués. Le lot 1, il s'agit du lot « ouvrages d'art » avec l'entreprise Gagneraud construction. En lot 2, le « VRD et la signalisation temporaire avec l'entreprise » Razel-Bec. En lot 3, « l'éclairage public et la signalisation lumineuse et tricolore », avec l'entreprise Spie. Et le lot 4, « les espaces verts et arrosage » avec l'entreprise Provence Jardins Travaux publics. Nous avons après six lots qui concernent le bâtiment et qui sont en cours d'attribution.

Je vais vous indiquer le déroulement des travaux :

- de fin novembre 2012 à juin 2013, la réalisation du mur de soutènement dans le talus SNCF et la réorganisation du carrefour Jules Grec ;
- d'avril 2013 à juin 2013, réorganisation du carrefour Philippe Rochat en phase provisoire et l'aménagement et les réseaux du secteur Vautrin côté commerces et terre-plein central ;
- de juin à octobre 2013, finition du carrefour Philippe Rochat, création de l'accès à la voie rapide depuis le carrefour Rochat ;
- de septembre à décembre 2013, l'aménagement Vautrin côté SNCF, finition générale de l'aménagement, feux tricolores, éclairage et signalisation ;
- et d'août 2013 à mars 2014, l'aménagement du pôle d'échange, le bâtiment, la voirie, les pergolas.

Donc, nous avons huit phases pour ces travaux. Je vais d'ores et déjà vous présenter les trois premières phases. La phase 1 est de la période du 26 novembre 2012 au 22 janvier 2013. Il s'agit essentiellement le secteur Vautrin, donc le bas de Vautrin, essentiellement où donc il y a eu la création de la base de vie que vous pouvez voir en haut à gauche en bleu hachuré. Et le travail est essentiellement basé sur les réseaux.

La phase 2 de la période du 20 décembre 2012 au 4 mars 2013, la création du mur de soutènement. Un travail toujours sur le bas Vautrin et le carrefour Jules Grec.

Et la phase n° 3, donc de la période du 4 février 2013 au 10 mai 2013. Donc là, il s'agit de finir le carrefour Jules Grec, un travail sur le boulevard Vautrin et la finition du mur de soutènement.

Des transplantations ont eu lieu sur la période d'octobre et novembre. L'objectif de ces transplantations était de valoriser et de conserver le patrimoine végétal de la Ville d'Antibes plutôt que l'abattage. Donc, il y avait huit palmiers qui ont été transplantés sur le port, trois oliviers sur des sites de la Ville et cinq palmiers multitronc. Au sujet de ces transplantations, elles ont été réalisées avec une machine qui est très particulière, que l'on a fait venir de Belgique. On a un petit film qui vous permet de voir un petit peu la machine, qui au préalable fait le trou. Donc là, on est sur le port d'Antibes. L'arbre est pris par la machine et transporté par cette machine. Il est replacé sur le port.

Nous avons installé la base de vie chantier où se trouve les locaux, les vestiaires, les salles de réunion, etc., sur les espaces verts à côté du Mas des Orangers. La nouvelle rampe SNCF a été réalisée, au premier semestre 2012 et a été mise en service. L'installation du chantier, toute la clôture de chantier a été mise en place, et également le cheminement piéton. Donc, on peut voir sur la photo que les abris bus sont dans l'enceinte de chantier, les carrés ont été déplacés sur Jules Grec au niveau de la salle de spectacle et sur l'arrêt Vautrin.

Au niveau des travaux, nous en sommes à la réfection de réseau d'eau pluviale et d'alimentation d'eau potable et également, le début du terrassement pour réaliser le mur de soutènement. Donc, là toujours, l'installation chantier avec l'installation de la base de vie chantier. Et là, quelques perspectives du projet. Donc, l'entrée de la voie rapide par le carrefour Rochat, la traversée piétonne qui se situera face à la passerelle, la promenade en encorbeillement et le pôle d'échange.

Donc, nous pouvons revenir vers vous pour vous présenter les cinq dernières phases de travaux et les avancements de travaux. Merci.

M. LEONETTI

Merci beaucoup. Il n'y a pas d'intervention. Non ?

Vous l'avez compris, c'est un travail qui a déjà commencé qui va être dans des phases opérationnelles longues et qui va durer près d'un an et demi, mais qui devrait aboutir à la fois à un embellissement de notre territoire et à la fois au début du transport en commun en site propre.

Mes chers collègues, avant de commencer le Conseil municipal et de procéder à l'appel nominal, je voudrais vous apporter un certain nombre d'informations et de décisions.

Vous le savez, suite aux événements que tout le monde connaît, Jean-Pierre GONZALEZ a décidé de démissionner de son poste d'adjoint.

En ce qui me concerne, j'ai décidé de ne pas réattribuer ce poste d'adjoint au titre de la présomption d'innocence. J'ai déclenché une enquête administrative. Je l'ai eue très rapidement diligentée par Alain JULIENNE, directeur général adjoint concernant ce pôle et par le directeur général des services, Stéphane PINTRE et j'ai voulu que vous en ayez connaissance et donc vous le retrouverez sur votre bureau.

Sur cette enquête administrative, vous pouvez constater que la procédure qui existe à Antibes, est une des plus contraignantes et qu'en même temps, les permis qui ont été mis en cause, on n'a pas décelé d'infraction au Code de l'urbanisme et qu'ils ont été délivrés dans la procédure stricte qui a été celle que nous avons antérieurement définie.

Je voulais aussi vous tenir informés de la redistribution des délégations qui m'ont donc été rendues par l'Adjoint à l'urbanisme. Je ne réattribuerai pas la planification urbaine, le PLU, le SCOT, les zones à enjeux et les ZAC, dans la mesure où je les ai portés moi-même et où la relation qui existe avec la Communauté d'agglomération est forte et donc sur ces sujets et dans le temps qui est imparti à cette municipalité, je n'ai pas souhaité la réattribuer à un Adjoint ou un Conseiller municipal.

Vous l'avez compris, par un effet mécanique, Éric PAUGET est premier adjoint et l'ensemble du tableau est remonté d'un cran puisque le poste d'Adjoint n'est pas remis au vote.

Ensuite, j'ai demandé à un certain nombre de conseillers municipaux et d'adjoints de prendre à mes côtés un certain nombre de responsabilités. Vous le savez, la prochaine délibération du Conseil municipal concernera la mutualisation des moyens entre la Communauté d'agglomération et la Ville d'Antibes concernant l'urbanisme tel qu'il vous a été présenté dans les zones à enjeux et en particulier dans les zones à enjeux Nord qui entrent dans une problématique et dans une conception globale de la vue de Sophia-Antipolis.

Par ailleurs, vous le savez aussi, je me suis engagé à mettre en place une SPL, une société publique locale d'aménagement et de la mettre en cohérence et en coordination étroite avec la SACEMA pour que nous ayons à la fois un opérateur public qui puisse agir sur les zones à enjeux et en même temps faire en sorte que notre outil pour faire fonctionner nos logements sociaux, soit plus efficace.

Vous le savez, Mme BLAZY assume l'habitat au niveau de la Communauté d'agglomération. Je lui ai donc demandé qu'elle s'occupe désormais des affaires relatives à l'implantation du droit des sols et de l'habitat, en plus des délégations qu'elle avait antérieurement. J'ai demandé à Cléa PUGNAIRE, l'Adjointe déléguée à l'entretien et mise en valeur du paysage urbain et des travaux d'aménagement routiers urbains et en particulier des aménagements concernant le BHNS, c'est-à-dire tout ce qui va être modifié au travers de la construction du bus à haut niveau de service en matière d'environnement, mais surtout en matière paysager et en matière d'amélioration de la qualité de vie. Et ce que nous venons de voir en est une illustration.

J'ai demandé à Patrick DULBECCO, adjoint délégué à la santé, à l'environnement, développement durable, d'associer à la délégation de travaux de lutte contre les inondations, bassins de rétention et donc de prendre cette part de délégation de grands travaux. Enfin, j'ai demandé à Jacques GENTE d'assurer ce qu'il faisait déjà de manière épisodique, la présidence du comité technique paritaire, compte tenu de son expérience. Voilà ce que je voulais tenir à votre information. Vous connaissez la loi aussi bien que moi. Les délégations sont des arrêtés que prend le Maire en délégation et donc elles ne nécessitent pas un vote du Conseil municipal. Mais il me semblait que, compte tenu des informations que vous avez eues par la presse récemment, de mon devoir de vous apporter à la fois les éléments de l'enquête administrative dont j'avais eu connaissance et en même temps de vous tenir informés de la répartition des délégations telles que je vous le propose aujourd'hui.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Gérard PIEL.

M. PIEL

Oui, Monsieur le Maire, j'avais prévu d'intervenir à la question n°7 qui a été rajoutée au Conseil par rapport à la commission d'urbanisme, mais je le fais immédiatement.

Concernant la procédure à l'encontre de Jean-Pierre GONZALEZ, nous laissons la justice faire son travail. Ce que nous regrettons, c'est l'impact sur la population, avec l'opprobre qui est jeté une nouvelle fois sur les élus. Et cela, c'est insupportable.

Nous apprécions sa démission des responsabilités municipales, mais nous préférierions qu'elle porte sur son mandat. Nous souhaiterions être destinataires, mais vous avez exaucé puisqu'on a l'enquête administrative que vous avez diligentée. Mais nous souhaiterions aussi, nous vous demandons de diligenter une autre enquête administrative sur la gestion de la SAEM du Port Vauban. Voilà !

M. LEONETTI

M. PIEL, je vous remercie de votre intervention.

D'abord, pour considérer que de manière sereine, la justice doit faire son travail et que nous ne sommes pas là pour interférer avec elle et ça intervient aussi sur la deuxième partie de votre intervention. L'opprobre n'est pas sur cette ville. La présomption d'innocence existe dans notre pays. Une personne est poursuivie pour un certain nombre de faits. Il veut prouver son innocence et l'attitude que nous devons avoir et que je dois avoir, c'est la continuité de ce service public et justement la transparence qui existe au sein de la Ville d'Antibes vis-à-vis de la population. C'est la raison pour laquelle, avant que vous ne me l'ayez demandé, je vous fournis une enquête administrative. C'est la raison pour laquelle aussi, à ma demande, M. Jean-Pierre GONZALEZ n'a pas démissionné totalement de ses mandats parce que j'estime que démissionner de l'ensemble des mandats, c'est justement placer Jean-Pierre GONZALEZ dans une situation dans laquelle la présomption d'innocence n'existerait pas. Et c'est la raison pour laquelle je trouve normal qu'il m'ait proposé sa démission au-delà de ce que requérait le juge, c'est-à-dire la démission de son poste d'adjoint, que le Maire d'ailleurs – je vous le signale au passage – ne peut pas exiger et qui est une décision de sa part que je salue.

En revanche, je n'ai pas accepté sa démission du Conseil municipal parce que je pense que la présomption d'innocence est un droit dans notre pays, qui doit être respecté quelle que soit la personne incriminée, élue ou non élue.

En ce qui concerne la SAEM du Port Vauban, à la demande de Jean-Pierre GONZALEZ et de moi-même, un audit a été mis en place. Il a été mis en place depuis pratiquement un an. Et bien entendu, dès que cet audit sera terminé, vous en aurez tous connaissance et nous prendrons, si nécessaire, les mesures que l'on doit prendre en fonction des résultats de l'audit indépendant. Je vous remercie.

Nous passons maintenant à l'appel nominal.

APPEL NOMINAL par M. PAUGET

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Éric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Édith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. André PADOVANI à M. Jean LEONETTI, M. Yves DAHAN à Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD, Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO, M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mlle Pierrette RAVEL

Présents : 41 / Procurations : 6 / Absents : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-1 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

M. LEONETTI

Je n'ai pas d'intervention. C'est une information.

Pas de vote.

00-2 - PERSONNEL MUNICIPAL - PÉRIODE DE SURCROIT D'ACTIVITÉ 2013 - RECRUTEMENTS D'AGENTS À TITRE TEMPORAIRE

M. LEONETTI

Vous le savez, comme chaque année et dans les mêmes proportions que les années précédentes, nous recrutons dans les périodes estivales où le travail est plus important qu'à l'ordinaire dans notre ville, qui a une variation saisonnière dans ses activités, un certain nombre de personnes.

Vous avez le détail dans la délibération et je vous propose donc de nous permettre de recruter ces agents à titre temporaire.

Intervention la Gauche et l'Écologie, Gérard PIEL.

M. PIEL

Oui, Monsieur le Maire. C'est une explication de vote qui vaudra pour la question suivante qui concerne le nettoyage de Juan-les-Pins.

L'année dernière vous nous aviez présenté en préalable à ce rapport l'état des effectifs et des grades des agents de la Ville. Sans nouvelle présentation depuis, on peut considérer que cet état est toujours de 2 237 emplois.

L'effectif budgétaire qui figure en annexe du rapport sur le budget de 2 217 postes, c'est-à-dire 20 emplois de moins, que l'état, mais l'état réel des effectifs est lui – ça, c'est l'état réel – de 1 971 emplois pourvus, dont 53 temps partiels. Cela veut dire que 246 emplois sont non pourvus y compris dans des secteurs où vous nous proposez des embauches temporaires.

Je pense à la Police municipale où il manque 17 agents. Le secteur animation, il manque 76 agents. La culture 20 agents, le secteur social 23 agents, technique 60 agents. Et dans d'autres secteurs aussi, les postes ne sont pas pourvus.

Je ne dis pas que l'on doit embaucher le nombre correspondant d'agents, mais le nombre de mois équivalents temps plein que vous proposez, équivaut à 50 emplois à temps plein à l'année. C'est-à-dire qu'on pourrait quand même sur certains secteurs, je pense en particulier à la Police municipale, mais aussi à tout ce qui concerne le nettoyage, le secteur animation, embaucher des personnels qui seraient en temps complet, qui seraient des agents de la fonction publique.

Pour nous, c'est une application insidieuse de la RGPP qui se met en place et qui est en place à la ville d'Antibes puisqu'on voit le nombre d'emplois qui sont pas pourvus au fil des années augmente.

M. LEONETTI

M. PIEL, vous avez atténué votre critique vous – même en disant qu'il n'y a aucun emploi, enfin au cadre des effectifs qui est pourvu. Le fait qu'une ville puisse disposer d'un cadre d'emplois lui permet justement de recruter en temps de besoin. Vous savez aussi que les variations saisonnières dans notre activité municipale est forte. Elle est vraie pour l'animation. Elle est vraie pour la Police municipale.

Je considère que la bonne gestion consiste pour la Ville d'Antibes d'avoir d'abord une ossature de service public forte. Et vous l'avez noté, Antibes est une des villes qui a le plus de service public non délégué.

Par ailleurs, un certain nombre de secteurs doivent être augmentés et je pense à la Police municipale, mais malheureusement, on se trouve dans ces situations avec des vides temporaires et des remplissages qui sont décalés parce que pour former – et c'est notre optique – un certain nombre de policiers municipaux, il faut un peu de temps. Et puis ensuite, parce que la Police municipale, ce n'est pas un corps qui est très important en France et les objets de mutation sont relativement rares.

Donc, nous préférons effectivement essayer de recruter des personnes dans laquelle on a une formation et on garde ensuite le policier municipal ainsi formé. Mais je suis d'accord avec votre proposition sur la Police municipale. Elle doit bien sûr avoir un renfort saisonnier, mais nous sommes dans une période dans laquelle nous devons la renforcer.

Pour le reste, vous le savez, jamais dans aucune collectivité, le tableau des effectifs ne colle au tableau réel. Si on a besoin de recruter, il faut qu'on ait un tableau des effectifs avec des postes vacants pour pouvoir recruter sur ces postes vacants. Je m'expliquerai d'ailleurs dans le budget sur les efforts qui sont faits en matière de masse budgétaire, de salariés et d'économies. Parce que je pense qu'il y a tout un travail à effectuer dans ce domaine dans le dialogue social.

Pas d'autre intervention. Qui est contre ? S'abstient ? Trois abstentions.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 Abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - NETTOYAGE DE JUAN LES PINS 2013 - OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET MOYENS

M. LEONETTI

Depuis longtemps, l'espace de Juan-les-Pins a été octroyé à une société privée. Cette société a changé au fur et à mesure des appels d'offres, mais ce qui est important, c'est de considérer que Juan-les-Pins, jusqu'à présent, a une saisonnalité forte. Et donc, on ne peut pas comparer le nettoyage de Juan-les-Pins au mois de juillet et au mois d'août et le nettoyage de Juan-les-Pins au mois de novembre.

Dans ces conditions, vous le comprenez, il faut que nous ayons une souplesse d'adaptation qui soit forte. Dans un premier temps, nous avons choisi de diminuer l'espace qui était octroyé au privé parce qu'il y a un certain nombre d'espaces qui ont pu être récupérés en régie et qui nous permettent donc d'agir plus sur la saisonnalité.

Le deuxième élément, c'est que si nous reprenions l'ensemble en régie – ce qui n'est pas exclu à terme – nous serions alors contraints à avoir une grosse variation de temps de travail entre l'été et l'hiver et ça nécessiterait aussi que nous ayons une négociation avec l'ensemble du personnel sur ce sujet.

Enfin, le dernier point, les moyens mis en œuvre sur Juan-les-Pins pendant la période estivale dépassent de loin les moyens dont nous disposons au niveau de la Ville d'Antibes et il faudrait, alors, acheter du matériel lourd que l'on utiliserait, bien sûr, alors, que dans pendant une période restreinte de l'année avec tout ce que ça comporterait sur des investissements qui seraient difficilement amortissables.

Voilà les raisons qui font que, à la fois nous avons diminué le champ d'action du secteur privé sur Juan-les-Pins, mais où en même temps, ces effectifs et ces moyens ont été augmentés sur l'ensemble de la régie qui a pris en charge beaucoup plus que ce qu'elle prenait antérieurement. Là aussi, des variations saisonnières font que il y a un fort recrutement pendant l'été et que de juin jusqu'à septembre et déjà l'année dernière, d'avril jusqu'en septembre, nous avons recruté du personnel temporaire compte tenu du fait que Juan-les-Pins à partir du mois d'avril a besoin de beaucoup plus de nettoyage que ce qui existe pendant les mois qui précèdent.

J'ai intervention la Gauche et l'Écologie, le PS et les Verts. C'est fait. La Gauche et l'Écologie, M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. C'est une délibération que nous avons chaque année. Il est tout à fait normal de recruter du personnel temporaire lorsqu'il y a surcroît d'activité estivale. Cette délibération, nous remarquons que chaque année, elle est recopiée mot pour mot – c'est un copié-collé – et qu'il faudrait quand même l'adapter et répondre à nos demandes qui ont été faites lors des précédents Conseils municipaux notamment de clarifier la répartition entre la part régie et la part qui est en délégation de service public.

Tout ça pour vous dire qu'il faut quand même adapter et mettre au goût du jour cette délibération qui est, je crois, identique depuis au moins trois ans alors que la DSP a été renouvelée entre temps. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Vous avez raison sur la délibération, mais comment prendre une délibération-cadre différente de celle que nous prenons habituellement.

Effectivement, on fait des adaptations. Et que les zones comme limitrophes de Juan-les-Pins qui étaient antérieurement gérées par le privé, le Cap d'Antibes qui était antérieurement géré par le privé, désormais sont gérées par le service public. Et en même temps, il faut que nous adaptions aussi et nous avons augmenté les moyens pendant les périodes estivales en créant, il y a deux ans, la brigade d'intervention rapide dont je vous rappelle qu'elle ramasse plus d'une tonne par jour, entre deux ramassages d'ordures ménagères et un nettoyage complet de la station le matin.

Et que s'il y a bien une tonne et demie qui est ramassée par cette équipe volante, ça veut bien dire qu'il y avait, antérieurement à cette période, une tonne de déchets sur les trottoirs de Juan-les-Pins. Je pense que donc il faut que nous ayons cette capacité de souplesse et d'adaptation. Je suis désolé, bien sûr, qu'elle n'existe pas dans la délibération parce qu'elle ne fait pas l'objet de la délibération, mais à la fois le marché est à votre disposition pour voir tout le cahier des charges et en même temps, les recrutements et les objectifs sont aussi à votre disposition sur le recrutement des services publics pendant la période estivale.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? trois.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 Abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

00-4 portant « PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS - PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME »

M. LEONETTI

Mes chers collègues, vous le savez, nous allons voter ensemble un PLU. Ce plan local d'urbanisme nécessite un certain nombre de modifications. En dehors de la révision globale du PLU telle que nous l'avons définie, je vous propose aujourd'hui des modifications mineures avec en particulier deux séries de décisions. Une première série de décisions qui sont sur les emplacements réservés, devenus à l'heure actuelle inutiles. Je prends, par exemple, il y avait une hypothèse d'une station d'épuration des eaux usées. Vous avez vu la délibération que l'on a faite sur l'assainissement. Elle apparaît donc maintenant inutile pendant les 20 ou 30 ans qui vont venir et donc, il est inutile de garder un emplacement réservé à cet endroit.

Je voudrais aussi, par exemple, vous dire que dans le quartier de Fontmerle ou sur l'ancien espace TDF, il y a 2 hectares de jardins publics qui se sont implantés autour des logements sociaux, il paraît inutile d'essayer de garder un terrain de petite dimension à côté pour faire un espace vert tel qu'il avait été antérieurement défini.

Je peux sur ces sujets revoir l'ensemble à moins que M. LENOIR le fasse de manière exhaustive. Et donc je vais lui céder la parole.

La deuxième partie des modifications sont des problèmes d'adaptation sur les terrains en pente et de la présentation faciale que l'on fait en accord avec l'Architecte des bâtiments de France. Parce que lorsque vous avez un terrain en pente et une façade, vous avez la possibilité d'augmenter légèrement la hauteur de la façade de 50 cm parce que cela vous donne une vision de paysage qui est plus conforme à une vision qui ne masque pas les autres espaces. L'autre élément, ce sont les couvertures des espaces minéralisés en sous-sol. Et il est logique que lorsqu'un parking avance sur une partie du parvis, eh bien, on impose la minéralisation de ce parvis. Sauf que quand on a un service public, généralement le parvis sert justement à accueillir le public et donc n'a pas obligation de végétalisation obligatoire.

Voilà donc les types de modifications qui existent. Il s'y ajoute un certain nombre d'erreurs matérielles, de fautes d'orthographe, de mauvaises formulations et de modifications sur la réglementation sismique qui s'est renouvelée et qui était en vigueur, en mai 2011.

Donc sur l'ensemble de ces modifications, comprenons bien ce que nous décidons aujourd'hui. Nous décidons de les mettre en révision simplifiée parce qu'elles sont mineures et ne changent pas l'esprit général du PLU. Elles ne sont pas décidées par la délibération du Conseil municipal puisqu'il y aura une ouverture au public et que, après l'avis de l'ensemble des services préfectoraux et de l'ABF, les décisions pourront être éventuellement prises.

Je cède la parole à M. LENOIR pour que sur la carte, il essaye de vous faire l'inventaire de ces petites modifications nécessaires.

M. LENOIR

Oui, donc il vous est proposé de prescrire cette modification simplifiée. C'est une procédure qui est assez récente puisqu'elle date de 2009 dans le Code de l'urbanisme. Elle permet donc d'éviter, cette procédure de modification simplifiée, de passer par des procédures de gestion de plan local d'urbanisme beaucoup plus lourdes, comme une révision générale du PLU, simplement pour des adaptations mineures, notamment pour supprimer des emplacements réservés ou pour en réduire les emprises.

Donc, il est prévu de supprimer neuf emplacements réservés. Le premier qui est situé ici dans le quartier de Fontmerle et qui était prévu initialement pour un espace vert public, devenu inutile dans la mesure où le parc de l'Estagnol voisin, la Ville gère actuellement 16 000 m² d'espaces verts. Donc, il n'était pas utile de maintenir cet emplacement réservé.

M. LEONETTI

Si je peux me permettre, M. LENOIR. En précisant bien que la modification de l'emplacement réservé ne change pas la destination dudit terrain.

M. LENOIR

Oui, tout à fait. Oui.

M. LEONETTI

Il ne devient pas urbanisable.

M. LENOIR

Tout à fait. Le terrain reste, pour l'instant, inconstructible.

Ici, donc on a également sur le secteur des Eucalyptus l'intention de supprimer cet emplacement réservé qui était initialement prévu pour une station d'épuration des eaux usées. Les études techniques de faisabilité ont démontré que le site ne permettait pas d'y établir une station d'épuration à cet endroit. Donc, on lève cet emplacement réservé.

Ensuite, il est prévu également de supprimer un autre emplacement réservé ici au sud du Cap d'Antibes pour une liaison piétonne. Donc, cette liaison piétonne ayant été remplacée par un arrêté préfectoral pour une servitude transversale de passage piéton. Elle se substitue à l'emplacement réservé.

Ici, sur le chemin donc de Fontmerle, la partie qui apparaît ici en rouge, a été réalisée. Les terrains ont été acquis par la Ville, les travaux ont été réalisés, donc l'emplacement réservé tombe.

Ici sur la route de Grasse, il était prévu, au bénéfice de la Commune, un emplacement réservé pour l'élargissement de la route de Grasse. Les emprises sont également concernées par le passage du projet de bus-tram. Il est donc prévu de le supprimer puisqu'il y a un double emploi là de cet emplacement réservé pour le bénéfice de la CASA. Et juste au-dessus, une liaison piétonne entre le chemin des Combes et la route de Grasse, sur la copropriété « allée des Grenadines », donc en face du collège Bertone qui vient d'être terminé. Il est prévu de réaliser une servitude de passage piéton au lieu que la Ville acquière l'emprise des terrains. Donc, l'emplacement réservé n'a pas lieu d'être maintenu.

A côté de la Maison des associations, sur le terrain de la Maison des associations, une liaison également entre le chemin de Beauvert et le chemin des Combes. Cette voie-là a été acquise par la Ville, les terrains ont été réalisés. L'emplacement réservé est devenu inutile. Même chose ici pour la voie qui est située au sud de la salle Omnisports. Les travaux ont été réalisés, donc l'emplacement réservé est supprimé.

Je crois avoir fait le tour de l'ensemble de ces emplacements réservés. J'ai oublié celui-ci, qui est également le chemin de l'avenue des Amphores. Ce chemin a fait l'objet d'un classement sur le domaine public communal et donc les travaux ont été réalisés. L'emplacement réservé est également supprimé.

Concernant donc les règles dont Monsieur le Maire parlait, on a effectivement l'intention d'augmenter de 50 centimètres, la règle de hauteur frontale dans les secteurs UD, qui sont des secteurs d'urbanisation dispersée, de quartiers résidentiels, pour permettre et pour faciliter la réalisation de projets qui sont difficilement réalisables sur des terrains en pente.

Une autre règle également dont Monsieur le Maire parlait, celle de l'aménagement d'une couche de terre végétale de 80 centimètres au-dessus des dalles en rez-de-chaussée, en sous-sol, sur les zones d'urbanisation continue pour les équipements publics d'intérêt collectif. La spécificité du fonctionnement de ces équipements ne nous permet de maintenir cette règle qui obligeait de réaliser une couche de terre végétale de 80 centimètres.

Pour le reste, il s'agit d'adaptations mineures dont Monsieur le Maire parlait, notamment de réactualiser le règlement par rapport à ces nouvelles normes sismiques en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011. Il s'agit également d'erreurs d'écriture sur le plan de zonage et la liste des emplacements réservés. Il s'agit également d'actualiser – ça, c'est assez important – les données démographiques, les données sociales et économiques, qui sont contenues dans le rapport de présentation. Puisque je vous rappelle, le plan local d'urbanisme de la ville d'Antibes a été approuvé le 13 mai 2011.

Il s'agit enfin d'effectuer des modifications de forme sur les documents graphiques, notamment pour les mettre en conformité avec les normes nationales, sur les documents, les plans de zonage et les annexes du plan local d'urbanisme, effectuer une mise à jour par exemple du fond de plan du cadastre et de faire des corrections d'erreurs matérielles sur l'ensemble des documents du plan local d'urbanisme. Voilà, j'en ai terminé.

M. LEONETTI

Merci. Intervention la Gauche et l'Écologie, Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Bien ! Nous demandons le retrait de cette délibération. Il est tout simplement indiqué sur cette délibération « vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme et grands travaux du 13 décembre 2012 ». Cela pose problème, car cette commission a été annulée. Il n'y a donc pas eu de commission pour étudier cette délibération qui n'est en aucun cas mineure puisque c'est une modification du plan local d'urbanisme.

La révision du PLU a été votée le 12 juillet 2012. Alors, on peut prendre un peu de temps pour étudier cette modification appelée simplifiée, mais pas mineure. On peut facilement attendre l'installation de la nouvelle commission d'urbanisme pour étudier les plans et les raisons de ces modifications. Ces modifications ne sont pas mineures – je l'ai dit – il suffit de voir le plan avec toutes les zones concernées.

Cette modification représente, entre autres : la fin de l'ambition du sentier littoral autour du Cap d'Antibes remplacé par un passage protégé au droit de l'hôtel du Cap, l'abandon d'un espace vert dans une zone à forte densité d'habitation et un cadeau aux secteurs résidentiels collinaires, sur une très grande superficie de la Ville qui est d'augmenter la hauteur des maisons individuelles.

On nous parle aussi de modifications mineures en deuxième partie de délibération avec, entre autres, une actualisation du rapport de présentation. Actualisation qui n'a été présentée. Nous ne voterons pas plus ces modifications que le PLU. Non seulement elles n'ont pas été débattues sérieusement, mais elles ne correspondent pas à une amélioration de l'aménagement de notre territoire au service de tous.

M. LEONETTI

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Cette demande de modification simplifiée nous paraît un peu bizarre dans la mesure où il y aura une modification du PLU par ailleurs, qui a déjà été décidée de lancer cette démarche. Est-ce que les modifications que vous nous présentez là sont mineures ? Beaucoup le sont. Pour ce qui est de l'augmentation de 50 centimètres des façades dans certaines zones bien précises de notre Commune, nous considérons qu'il ne s'agit pas d'une modification mineure.

Donc, nous ne sommes pas d'accord avec cette proposition et nous voterons contre.

M. LEONETTI

Autre intervention ? Mme DUMAS, dans ce que vous avez dit, il y a une chose que j'ai retenue et que je n'avais pas notée. D'une part, que vous avez la cartographie depuis quelques heures seulement et que d'autre part, la commission concernée ne s'est pas réunie. Or, je n'ai jamais présenté une délibération qui puisse faire débat sans qu'elle ait été étudiée en commission.

Je continue à penser que ces modifications sont mineures, mais elles méritent l'explication et la pédagogie nécessaires pour vous prouver qu'elles le sont. Et donc, je propose au Conseil de retirer la délibération, de réunir la commission et de délibérer après que la commission ait apporté toutes les explications nécessaires à chacun. Qui est contre le retrait de la délibération ? Qui s'abstient ? La délibération est retirée.

Je demande au service de réunir, le plus rapidement possible, dans la mesure où cela est possible dans la période que nous allons rencontrer et de faire en sorte que dès le début du mois de janvier, la commission puisse se réunir et étudier ce sujet que j'ai moi-même étudié assez profondément et qui n'a pas choqué l'ensemble des services qui étaient autour de moi. D'autant que la proposition qui a choqué M. AUBRY, est une proposition qui est faite par l'Architecte des Bâtiments de France. Et donc, je pense que plutôt que de passer sans que la commission ait été informée, la commission se réunit et vous apporte toutes les informations nécessaires.

Je remercie le Conseil d'accepter ce report.

00-5 - QUARTIER AZURVILLE - OPÉRATION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT POUR LA RÉSORPTION D'UN HABITAT INSALUBRE (RHI) - CLÔTURE

M. LEONETTI

Près de huit ans après, la situation de la RHI Azurville se termine avec un solde pour la Ville d'Antibes de 50 000 euros ou un peu plus. Chacun ici devrait avoir le souvenir de ce qui s'est passé.

À l'initiative de la Ville, les services qui étaient sous la houlette de Patrick DULBECCO ont décelé l'insalubrité des logements, déclenché les services de l'État qui ont déclaré la résorption de l'habitat insalubre. Parallèlement, l'État a pris ses responsabilités. Contrairement à ce que j'ai souvent entendu, nous nous sommes trouvés dans une situation dans laquelle on n'a pas trouvé le dialogue nécessaire et après un hébergement temporaire, la reconstruction, après l'achat des terrains par l'État au propriétaire a pu se mettre en place.

Elle s'est mise en place dans le respect, là aussi, de l'environnement et de l'urbanisme. Et comme l'urbanisation de cette zone était insuffisante pour que les travailleurs puissent trouver tous un hébergement, parallèlement, Marguerite BLAZY a, avec la Communauté d'agglomération, rénové l'ensemble de l'habitat qui existait aux Terriers, pour permettre que toutes les personnes qui étaient impliquées initialement dans cette opération, puissent retrouver un logement décent.

La Ville, dans cette période, a joué son rôle. Elle ne s'est pas substituée au rôle de l'État qui a assumé financièrement l'ensemble de l'opération. Et donc, je vous propose pour boucler l'ensemble financier de cette opération de RHI de voter le solde négatif pour la Ville d'Antibes de 54 422,94 euros.

La parole est à Union pour Antibes Juan-les-Pins, M. MOLINE.

M. MOLINE

Oui, Monsieur le Maire. L'historique de l'opération ainsi présentée ressemble à une mission bien menée. On pourrait presque en féliciter les acteurs. Mais vous ne précisez pas que lors de la première enquête d'utilité publique, le commissaire enquêteur avait dénoncé un projet trop onéreux, 1 600 000 euros.

Passage à l'enregistrement suivant

...provisoirement par EPF PACA, en foyer logement, pour y reloger les anciens locataires. Plusieurs d'entre eux sont partis, mais aussitôt remplacés par d'autres personnes isolées.

Devons-nous en déduire que les Galets d'Azur resteront à jamais un foyer logement ou verrons-nous un jour des familles venir occuper ces logements libérés et reconditionnés en véritables appartements comme vous vous y étiez engagé.

Actuellement, API Provence (estimé, F2, 00:00:32) édite des factures mensuelles de 348,78 euros dont seuls 55,53 euros sont à la charge du bénéficiaire. Cette opération va continuer longtemps à coûter cher aux contribuables qui payent la plus grosse partie des loyers. Effectivement, le commissaire enquêteur ne s'était pas trompé sur la rentabilité de ce projet, donc nous voterons contre cette délibération.

M. LEONETTI

Mme DUMAS.

Mme DUMAS

Cette délibération signe la fin de l'histoire du bidonville d'Azurville à Antibes. Cette opération aura donc duré 10 ans, en effet, puisque la première délibération date du 1^{er} février 2002. Nous restons convaincus que l'existence de marchands de sommeil, comme cela était le cas dans ce dossier, est favorisée par la pénurie de logements sociaux dans notre ville et nous le regrettons.

Voilà une histoire qui se termine bien et peu importe le coût pour la Ville. Ce sont maintenant des travailleurs qui vivent dans un logement digne. Une fin heureuse pour un long feuilleton pour ces personnes.

M. LEONETTI

Je voudrais rectifier, M. MOLINE, d'une part effectivement, la Ville n'a jamais acheté le terrain, mais le terrain a bel et bien été acheté. Et l'ensemble des terrains qui ont été achetés par l'État, se solde à 680 000 euros. Nous aurions pu être plus rentables, mais la Ville a interdit que l'on fasse un immeuble en étage élevé et ça correspondait à l'attente de l'ensemble de nos concitoyens. Et donc c'est finalement la Ville qui a empêché la rentabilité. Regardez les rapports des services et vous verrez que vivre dans 2 m² avec une tôle ondulée au-dessus, ça ne peut pas être rentable quand on reconstruit. Et qu'aujourd'hui, ces personnes dont je dis clairement qu'ils ont travaillé 30 à 40 ans sur le territoire antibois, ce sont effectivement des travailleurs étrangers. La dignité d'un pays, c'est aussi la façon dont il récompense et se sent solidaire des gens qui ont cotisé pendant 30 ou 40 ans en travaillant sur l'amélioration à la fois de notre ville et de ce quartier.

Je considère qu'effectivement on aurait pu gérer ça mieux. On aurait pu aller plus vite. On aurait pu faire que les choses se fassent plus par entente que par décision judiciaire, en pénal comme en civil. Mais toujours est-il que la Ville là-dedans a respecté le droit, a respecté le droit et strictement le droit.

Et c'est une attitude qui, à cet égard, est une attitude exemplaire. Il aurait été facile de courir derrière le commissaire enquêteur qui disait que ce n'était pas rentable. Il aurait été facile aussi de se substituer aux uns, aux autres, pour faire des choses qui allaient dans un sens ou dans un autre. Il aurait été facile aussi de dire que comme ils étaient 52 et qu'on pouvait qu'en héberger que 36, eh bien, peut-être l'opération était impossible. On l'a assumée aussi dans l'opération des Terriers qui a permis justement d'héberger tout le monde.

En ce qui concerne la destination finale, l'architecture qui a été calculée est une architecture qui effectivement peut muter. Il y a moins de travailleurs, de vieux travailleurs, sur notre territoire. Pourquoi ? Eh bien, parce que ces hommes, essentiellement des hommes – je dirais exclusivement des hommes – étaient des gens qui étaient venus travailler dans une immigration qui était... allez, on va utiliser un mot qui va vous choquer, une immigration choisie et nécessaire pour le développement économique de notre pays à une période où cette immigration était facilement absorbable. Et puis ces hommes sont restés sur notre territoire.

Comme le regroupement familial n'existait pas à l'époque initiale où ils sont venus travailler, ils sont restés des célibataires forcés dans un territoire qui était à la fois ni exactement le leur, ni exactement un territoire qui n'était pas le leur. Et après avoir travaillé, ils ont renoncé à rentrer chez eux souvent parce qu'il n'y a plus de chez eux, souvent parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans l'endroit où il serait capable de revenir et souvent parce que la famille a tellement évolué et leurs enfants sont nés sans les voir qu'ils n'ont plus un intérêt affectif ou familial à retourner dans leur pays.

C'est la raison pour laquelle je pense que vous me verrez très sévère, même très dur, sur la violence qui peut exister à tel ou tel endroit sans jamais faire d'amalgame, mais sur ces personnes-là, je pense que nous avons un devoir au niveau national et au niveau local pour faire en sorte qu'un pays comme le nôtre, une ville comme la nôtre, fasse qu'on fasse ce que nous devons faire et qu'on le fasse dans une situation qui n'est pas en opposition avec le quartier. Si vous regardez l'évolution de ce quartier, si vous regardez la construction telle qu'elle est faite, est-ce que les habitants pâtissent de la situation ? Non.

Vous avez 54 personnes âgées qui vivaient près d'eux, 2 sont mortes. Ils en ont aujourd'hui 36 et il y a aucune perturbation dans le quartier. Donc, je voulais rappeler ces éléments pour qu'on se souvienne que cette ville, de tout temps, a l'obligation de respecter le droit et que le droit quand il est respecté et qu'il ne cède pas à l'humeur, à la peur, il est quand même un élément qui stabilise énormément une ville. Je le dis pour aujourd'hui, comme je le disais antérieurement, le droit, le respect du droit.

Et donc, dans ce contexte-là, je pense que cette opération aurait pu être menée de façon plus rapide, avec plus de dialogue, plus d'efficacité probablement, mais qu'en tout cas, c'est comme ça qu'elle devait se terminer.

On passe au vote. Qui est contre ? Un, deux. S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à la majorité par 45 voix POUR sur 47 (2 CONTRE : M. DUJARDIN, M. MOLINE).**

00-6 - ESPLANADE DU PRÉ AUX PÊCHEURS - AMÉNAGEMENT - MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE - ENGAGEMENT DU MAITRE D'OEUVRE SUR LE COUT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX - DÉTERMINATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION - PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Chers collègues, sur l'esplanade du Pré des Pêcheurs, nous sommes dans une vision prospective de notre ville. Juste trois ou quatre éléments.

Le premier, c'est que bien entendu, vous le savez et qui peut ne pas le savoir quand il habite Antibes et en particulier le centre-ville, nous sommes en train de construire un parking sur le Pré des Pêcheurs, sous l'esplanade du Pré des Pêcheurs, qui comporte 600 places.

À partir de ce moment, il est bien évident que la partie supérieure n'est plus une partie de parking, mais une partie d'aménagement dans laquelle on doit y trouver des activités, dans laquelle on doit trouver la possibilité de trouver un nouveau paysage urbain qui mette en valeur nos remparts. Nous avons donc fait un premier appel d'offres avec différents bureaux d'étude et nous en avons retenu un, puis ensuite nous sommes passés à l'enquête publique, puis ensuite nous sommes passés au crible pertinent de l'Architecte des bâtiments de France et de la commission des sites.

Un certain nombre de modifications sont survenues. Et ces modifications, elles ont entraîné des dépenses prévisibles supplémentaires. Autant au départ, nous avons un deck qui entourait les arbres avec un espace en béton désactivé. Autant ultérieurement, à la demande de l'enquête publique et de nos concitoyens, l'arrivée a été apaisée, le deck qui ne portait que sur la partie vers le Pré des Pêcheurs s'est aussi ouvert de l'autre côté, vers la route et vers le port pour faire la liaison avec le port. Enfin, un petit rond-point s'est mis en place pour permettre aux véhicules qui arriveraient jusque dans la vieille ville au temps où elle sera piétonne, puissent faire demi-tour sans faire des manœuvres sur la zone piétonne.

Dans ce contexte-là, un premier train de coûts supplémentaires a été acté. Ensuite, l'Architecte des bâtiments de France a regardé l'ensemble du projet et s'il en avait accepté l'ensemble, il était vigilant sur les édicules de sortie du parking et souhaitait qu'ils soient dessinés par l'architecte jusque dans le moindre détail. Ces éléments ont fait que les sorties qui étaient brutes sont devenues plus sophistiquées et ont entraîné un deuxième surcoût. L'ensemble de ces surcoûts a entraîné par voie de conséquence un surcoût nécessaire pour l'opérateur et c'est la délibération qui est en jeu aujourd'hui.

Je voulais cependant qu'on vous présente l'ensemble pour que vous y voyiez les modifications qui ont été apportées au projet initial et pour mieux comprendre pourquoi cette augmentation de budget a été actée. C'est M. DE LA VERNHE, responsable du service « Aménagements des Espaces Publics » au sein de la Direction Réseaux Infrastructures, qui présente.

M. DE LA VERNHE

Bonjour ! Il me reste plus qu'à illustrer tout ce que vous venez de dire puisqu'effectivement, tout y est. Le projet du Pré aux Pêcheurs arrive à un stade où le projet se fige et va être traduit dans les mois à venir par un certain nombre de travaux. Il va passer à une phase plus fine. Mais tous les éléments aujourd'hui qui concouraient à le figer, sont là.

Alors, on peut rappeler les intentions qui ont prélué à la programmation de cette esplanade. C'était avant tout la reconquête des espaces en marge de la vieille ville et du port de plaisance, sur une zone qui a été laissée pour compte par l'histoire de l'urbanisation et la piétonnisation du cœur de la ville historique que la création du parking rendait possible.

Quatre volontés fortes ont été mises en œuvre pour faire évoluer ce projet. C'était, si on les prend dans l'ordre, le confortement des liens de la vieille ville avec le port de plaisance, l'apaisement de la circulation automobile au profit de la déambulation du piéton par la suppression du parking en surface et par une très grande esplanade rendue effectivement à la déambulation des modes doux, offrir aux antibois et aux visiteurs un lieu de rencontre et de détente de grande qualité en interface entre le port et la vieille ville et faciliter sur cet espace l'organisation d'installations de manifestations événementielles de toute ampleur, de la plus petite à la plus importante, telle que le salon des Antiquaires.

Alors, les adaptations dont Monsieur le Maire a parlé effectivement, proviennent à la fois d'adaptations demandées par la Ville tout au long de la mise au point de l'avant-projet et qui ont été renforcées par les conclusions de la concertation publique qui a eu lieu dès la première phase, dès le rendu du concours et du choix du lauréat.

Voici les éléments principaux :

- le principe d'une voie simple de circulation à double sens par rapport à l'existant aujourd'hui et la modification des trémies d'accès au parking pour les rendre lisibles dans le sens Nice – Antibes essentiellement, en aller comme en retour pour dégager le plus rapidement possible l'espace de l'esplanade et cette liaison hors ville ;
- l'élargissement du deck et la création de gradins sur la face regardant le port alors que dans le concours, on était resté que sur une face, celle qui regardait la courtine ;

- l'élargissement de la douve améliorant la mise en valeur de la courtine, après avoir longtemps réfléchi sur une végétalisation possible qui en fin de compte a été abandonnée au profit d'un espace interstitiel entre la zone d'esplanade et le pied de la courtine ;

- le renforcement de la distribution des fluides pour une plus grande polyvalence des usages de l'esplanade, à savoir que toute la place va être irriguée par les différents fluides nécessaires à toutes les manifestations : fluide électricité, eau, assainissement, courant fort, courant léger et même développement WiFi sur ce site.

Ensuite, il y a eu la prise en compte de toutes les adaptations demandées par les ABF, puisque le projet s'est situé à un moment où on a changé d'Architecte des bâtiments de France et il y a eu un travail assez long sur la redéfinition de la douve tant qu'en emprise, qu'en revêtement de surface pour en arriver à ce que je vais vous présenter sur l'avant-projet. Et l'articulation technique des deux opérations, parking et esplanade qui ne pouvaient pas avoir lieu avant cette phase de projet puisqu'il fallait en définir les grands principes. Par contre, l'ABF a été d'un grand secours pour déterminer la qualité de ces émergences et leurs articulations et la cohérence esthétique des mobiliers de surface et des émergences, comme je viens de le dire, juste au-dessus.

Enfin, la création d'un mini giratoire qui a trouvé sa place, maintenant, juste avant d'arriver à la Porte Marine. Il permet comme ça à la fois une desserte de la navette qui vient vraiment aux abords immédiats du centre ancien et qui trouve là le moyen de retourner. Elle permet aussi aux personnes qui se sont mal dirigées et qui sont allées vers la vieille ville en essayant d'atteindre le parking, de rebrousser chemin et de retrouver leur route très facilement. Et enfin, elle permet aussi aux véhicules de service d'accéder sur l'esplanade pour installer les manifestations.

Alors, voilà le plan de projet, le plan-masse, dans lequel on retrouve tous les éléments du concours, avec simplement une meilleure définition des composants. Les composants du départ s'y retrouvent. Simplement, on voit que l'emprise de la voie routière a diminué. On voit le positionnement de ce mini giratoire de retournement qui marque la fin de la partie circulée par rapport au début de la zone piétonne. On voit la liaison entre la rue Thuret et le port, mise en valeur et traversant le deck. Et de la même manière, on voit la liaison visuelle entre la courtine qui est le cœur d'accès au parking et la vue emblématique vers les espaces lointains que sont le Fort Carré et la chaîne des montagnes.

Ensuite, on voit le deck qui vient barrer cet espace tout en ayant ses ouvertures cadrées. Le deck qui s'est élargi pour permettre une régénération de la végétalisation. Aujourd'hui, les pins sont là. Les pins ont une durée de vie qui est limitée maintenant. Il faudra savoir les replanter. Donc, on a prévu en retournant les gradins d'élargir ce deck pour le permettre. Ensuite, vous retrouvez les composantes du sol que sont les traitements en dallage et béton désactivé avec la maille qui rappelle les filets de pêcheurs. Et puis également, élément qui s'est précisé, ce sont les petites touffes d'arbres qui longent l'avenue de Verdun qui sont posées par touche et qui sont des naissances de tamaris très légers qui ne doivent pas gêner à la fois la vue et la transparence vers le port.

Donc, sur cette vue, vous avez une coupe en travers du principe du projet et en dessous, l'ambiance lumineuse en période nocturne. Alors, la coupe de principe montre bien clairement qu'il y a deux émergences : la courtine à droite avec une esplanade très plate au niveau de la vieille ville, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui des terrains naturels lorsqu'ils ont été repris et puis l'élévation du deck et le maintien des bouquets d'arbres qui, eux, sont au niveau ancien où ils étaient plantés. C'est-à-dire que pour ne pas les déplacer, on est venu collaborer à cette plantation de pins par cet habillage du deck sur lesquels vous voyez des gradins qui se retournent des deux côtés et enfin, l'avenue encadrée par ces petits bosquets de tamaris.

Donc, on a le principe de profil en travers. En dessous, vous voyez une vue nocturne qui met l'accent sur le deck et l'ambiance lumineuse du deck en période nocturne, ainsi que les édicules d'accès au parking. Et puis une lumière bleutée sur les parties qui ne sont pas routières, sur les parties dédiées au cheminement piétonnier, aussi bien vers le port que sur l'esplanade côté courtine.

Alors voilà maintenant les détails qui ont été mis au point très récemment entre le projet d'aménagement de l'esplanade et les émergences du parking aménagé par la société Q-Park. Donc, voici l'accès principal qui est, on va dire, dans l'axe Thuret côté port, au pied de la fin du deck.

C'est un ouvrage très aéré, légèrement surélevé et au pied du sol traité avec son maillage, ces mailles de pêcheurs.

Et puis, une chose qu'on voit moins là, c'est tous les plots d'ancrage des structures de manifestation.

Alors, voilà la continuité du deck puisque c'est lui qui pose le plus de problèmes techniques et qui en posait le plus. C'est à savoir que maintenant sont intégrées dans le deck, ce qui n'existait pas au départ, les issues de secours du parking, les rendant donc beaucoup plus discrètes. Ce sont des issues qui sont complètement obturées en temps normal et qui se soulèvent en cas de panique, c'est-à-dire qu'elles sont articulées, elles se soulèvent et à ce moment-là, elles donnent accès à un escalier fixe qui est en dessous. Il y a également des rambardes escamotables qui remontent avec cette toiture qui se soulève. Enfin, il y a tout un principe technique assez compliqué.

Alors, voilà un deuxième élément dans la longueur du deck. Un deuxième élément qui emporte l'escalier de secours et les ventilations du parking qui au lieu d'émerger librement au milieu de l'esplanade sont encastrées maintenant dans la continuité du deck.

Ici, sur cette vue, vous avez l'accès, le second accès et l'accès principal du parking, sur l'escalier qui a été démonté, mais qui va être reconstitué, avec son parvis d'accès qui reprend l'architecture initiale de la courtine et on voit en émergence au-dessus l'ascenseur qui débouche sur le haut de la courtine, à partir de ce niveau bas.

Voilà maintenant la partie haute, l'émergence de l'ascenseur sur la courtine elle-même, donc qui met en liaison essentiellement pour les personnes à mobilité réduite, mais effectivement pour tout le public le parking, le niveau de l'esplanade et le niveau de la courtine qui est à l'altimétrie quasi identique jusqu'à la Promenade des Arts et l'aboutissement vers les musées Picasso et Archéologique.

Et ici, vous avez le planning, on va dire, toujours prévisionnel puisqu'il avance au fur et à mesure, mais quelques fois, avec des interférences comme les découvertes archéologiques. Les travaux du parking se terminent en octobre 2013, donc l'ouverture est prévue en fait pour novembre. Les travaux se terminent en octobre, c'est une ouverture en novembre. Et en orangé en dessous, c'est toute l'opération du dessus qui, elle, ne va démarrer qu'à l'issue de la fin des travaux du parking pour des raisons à la fois de déroulé de toute l'opération « étude » qui n'est pas terminée, dossier de consultation des entreprises, choix des entreprises. Il y a encore pas mal d'œuvres à faire pour arriver au bout. Et un démarrage des travaux présumé en janvier 2014 et une durée des travaux estimée à onze mois pour une ouverture d'esplanade terminée en fin d'année 2014, novembre 2014. Voilà, je vous remercie.

M. LEONETTI

Donc, vous l'avez compris, le coût de ces modifications n'est pas négligeable malheureusement et on était parti sur un projet dont l'enveloppe était de 4 450 000 euros. L'évolution de l'indice des prix a ajouté 332 000 euros et les modifications du projet aussi bien par l'enquête publique que par l'Architecte des bâtiments de France de 467 000 euros, ce qui porte l'opération dans son coût prévisionnel à 5 250 000 euros, ce qui est prévu au plan d'investissement des grands travaux.

Par ailleurs, vous le savez, et par voie de conséquence, nous sommes donc sur un marché de maîtrise d'œuvre qui, lui, augmente aussi dans les mêmes proportions et donc est à 655 000 euros alors qu'il était à 544 000 euros. Intervention tout le monde.

Union pour Antibes Juan-les-Pins, M. MOLINE.

M. MOLINE

Oui, Monsieur le Maire, merci pour cette présentation de projet qui, je pense, aurait dû être faite déjà précédemment à la commission de l'urbanisme. D'abord, vous venez de le présenter et je viens de comprendre, de ce fait, mieux les surplus de travaux que vous annoncez.

Par contre, j'aimerais avoir certaines précisions concernant les liaisons matérielles entre douve, esplanade et courtine où l'ABF avait envisagé au départ la plantation de fougères arborescentes. Et savoir aussi qu'en était-il des arbres existants qui ont été l'objet de dégâts collatéraux lors du chantier du parking ?

M. LEONETTI

Alors, la Gauche et l'Écologie.

M. PIEL

Oui, moi, je vais rester sur l'avenant qui nous amène une nouvelle fois dans une dérive financière, en tout cas, qui s'amorce avec ce premier avenant parce qu'on est qu'au premier avenant. Aucun de vos grands travaux ne respecte les engagements financiers qui sont pris à l'origine. On le voit encore aujourd'hui. On est loin des cercles vertueux lancés par les appels d'offres et qui se concluent par des budgets respectés, comme c'est la moindre des choses.

Vous n'avez même pas pris la peine de consulter la commission d'appel d'offres. Pourtant, l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995 précise dans son article 43 que cette commission doit être consultée quand un avenant dépasse les 5 %. Donc, j'ai bien la consultation de la commission sur l'avenant que je parle. Il n'y a pas l'avis dans le rapport. Voilà !

M. LEONETTI

Je donnerai la parole à M. AMAR qui vous donnera les grands éléments nécessaires.

M. PIEL

D'accord.

Alors là, de toute façon, nous sommes loin des 5 % puisque la dérive est bien supérieure. Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'augmentation de 123 000 euros représente 20 %. Quant au marché global, vous l'avez souligné, en HT 5 250 000 euros c'est 18 %.

Et puis dans la présentation qui nous a été faite, je souhaiterais quand même avoir une explication puisque dans les adaptations qui font cette augmentation, qui causent cette dérive, je cite et ça vient d'être souligné : « *le principe – je sais ce que c'est moi un principe – le principe d'une voie unique de circulation et la modification des trémies d'accès au parking.* »

Pour ce qui concerne la modification des trémies d'accès au parking, nous pensons que ça relève de la construction du parking et que donc, cela devrait être assumé par Q-Park qui a en charge cette construction et non par les contribuables antibois.

Quant au principe d'une voie unique, nous souhaiterions avoir des précisions. Soit il y a une voie unique, soit il n'y en a pas, mais en principe, dans un rapport de ce type, on ne peut pas le quantifier. Donc, on ne voit pas ce que vient faire cette explication dans l'augmentation du coût.

M. LEONETTI

M. AUBRY.

M. AUBRY

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Oui, j'ai découvert cette délibération en commission appel d'offres et lorsque nous voyons un avenant de 20 %, c'est vrai qu'on tique un peu a priori. Ceci dit, ça a été expliqué comme ici en séance. Disons que le surcoût se défend par ce qui est proposé, notamment il a été pris en compte la concertation. La concertation, ça a un coût et je trouve que c'est bien que l'on prenne en compte la concertation. Ce projet a des améliorations, notamment dans l'apaisement de la circulation dans la vieille ville. Tout n'est pas à 100 %, on va dire, excellent. C'est toujours perfectible, mais disons que le projet actuel présenté aujourd'hui est mieux que le projet précédemment présenté. Le problème, c'est effectivement que j'ai découvert ce projet en commission appels d'offres, ce qui fait un peu curieux de découvrir un projet d'urbanisme aussi important – ce n'est pas une modification mineure – en commission appels d'offres. Donc, c'est juste ce qui m'a gêné un peu. J'ai signé l'avenant en commission appels d'offres.

Il faudrait qu'il y ait plus d'informations justement sur le suivi et la modification des projets. Ces projets sont présentés en séance publique ici. C'est tout à fait normal et souhaitable. Les modifications lorsqu'elles sont plus que mineures – et c'est le cas – devraient être présentées en séance, avant de passer par exemple... en quelque sorte, j'ai l'impression d'avoir la note avant de voir le produit. J'ai eu la note en commission appels d'offres. J'ai vu à peu près si c'était justifié ou non. J'ai considéré que c'était justifié, mais le projet, sa présentation, ne m'a pas été présenté avant la commission appels d'offres. C'était juste ce que je voulais signaler. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Merci, M. AUBRY.

Alors, trois types d'intervention. La première intervention de M. MOLINE est une intervention sur la végétalisation. Sur cette végétalisation, l'Architecte des bâtiments de France a dit au départ – et je l'approuve, je pense que tout le monde est d'accord – les pins qui sont plantés en triangle, de manière anormale et qui impute d'ailleurs leur durée de vie d'après l'ensemble des paysagistes et des jardiniers, est très originale et donc doit être conservée. Lorsque les travaux ont commencé, vous savez ou vous ne savez pas, en tout cas moi j'ai appris que les racines d'un pin sont égales à sa chevelure et que forcément les travaux ont impacté un certain nombre de racines.

Pendant les travaux, on m'a demandé si on pouvait abattre les pins et j'ai refusé dès l'instant où c'était prescrit par l'Architecte des bâtiments de France et où l'entreprise qui avait entrepris les travaux s'était engagée par écrit à les maintenir. J'ai donc considéré qu'ils devaient par tous les moyens les maintenir et ensuite, si par malheur, il devait arriver qu'ils meurent, qu'ils soient remplacés. Ça me paraît être, là aussi, dans la logique.

Par ailleurs, ultérieurement les personnes qui avaient fait le projet d'aménagement de surface ont dit qu'ils n'accepteraient pas d'installer le deck s'ils n'avaient pas la sécurité que les arbres survivraient. Je leur ai donc expliqué que, mettant fin à leur contrat, ils devaient donc renoncer au contrat qui avait été signé puisqu'ils en modifieraient profondément l'objet. Et finalement après concertation, les pins ont été maintenus et le deck sera mis en place autour des pins.

Si les pins devaient mourir pour deux raisons, je vous donne l'explication qu'on m'a donnée. La première, c'est que des pins qui sont plantés en racines enchevêtrées ont une durée de vie moindre que des pins qui sont plantés isolément et que deux, bien sûr, il y a eu des travaux autour et que ces travaux peuvent mettre en danger la vie des pins suscités. Je pense que, pour l'instant, on reste dans l'axe : on préserve la présence des pins. Si demain les pins devaient mourir, on replantera des pins à cet endroit-là. On essayera d'avoir des futaies suffisamment hautes. Et puis on sait comment ça évolue un pin. Cinq ans ou dix ans après, il a acquis un volume d'adulte. Donc, voilà pour les pins et voilà pour la stratégie qui n'a pas changé de la ville d'Antibes : on maintient la préservation des pins même si on peut considérer qu'ils ont subi une certaine souffrance avec le projet.

Le deuxième élément : Pourquoi a-t-on enlevé finalement la végétalisation au pied de la courtine ? Débat : faut-il végétaliser avec des plantes qui montent très haut ? Faut-il ne pas végétaliser ? Finalement, l'Architecte des bâtiments de France, et je suis assez d'accord avec lui, ce qui est important dans cet espace, c'est le mur. Voilà ! Ce sont justement les remparts. Et si on veut valoriser des remparts, la meilleure façon de le faire, c'est de les illuminer par le bas, c'est-à-dire par la base des remparts. Et si on veut illuminer les remparts par le bas, on ne peut pas se permettre d'avoir une végétalisation qui couvre l'ouverture. La deuxième option qui a été envisagée et que la Ville a proposée, c'était de maintenir de la végétalisation uniquement au pied des différentes portes. Et l'Architecte des bâtiments de France a dit que ou bien il y avait une végétalisation sur l'ensemble ou bien il n'y en avait pas du tout. Il a préféré dire qu'on valorise les remparts à partir de la lumière et sans végétalisation. Voilà pour l'explication de la végétalisation du projet.

En ce qui concerne le groupe la Gauche et l'Écologie, ne confondons pas les torchons et les serviettes. Ne confondons pas un projet qui est évalué et qui évolue avec un appel d'offres qui entraîne des avenants parce que l'augmentation du prix devient démesurée. Il y avait un projet initial et M. AUBRY l'a très bien dit. Ce projet initial, il a été présenté. Ensuite, on a fait une concertation publique. Concertation publique, c'est quand même pour que le public apporte un certain nombre de modifications. Et je trouve que les modifications qui ont été apportées sont loin d'être déraisonnables. Avoir mis des gradins uniquement du côté des Prés des Pêcheurs, de l'esplanade et pas du côté de la route et donc de pas avoir de gradins du côté de l'ouverture du port avec un projet d'aménagement du port qui devrait aussi ouvrir vers la mer, c'était effectivement quelque chose qu'il fallait compléter. Je passe sur les issues de secours qu'il fallait cacher pour ne pas donner l'impression que ce Pré des Pêcheurs devenait un endroit plane, mais dans lequel il y avait des édicules qui sortaient un petit peu de partout.

Enfin, pourquoi avoir laissé quatre voies ? La concertation dit « maintenez deux voies » et non pas le principe de deux voies. Parce que dès l'instant où vous rentrez dans une zone qui est semi-piétonne, il y a aucune raison de faire arriver un chaland de véhicules. Au contraire, il faut qu'on apaise la circulation, au fur et à mesure qu'on rentre dans l'espace de la vieille ville. Et donc, si vous voulez vous garer, vous avez les trémies. Puis si vous voulez aller jusqu'à la vieille ville parce que vous voulez la traverser, livrer ou parce que vous êtes riverains et à ce moment-là, vous avez besoin que d'une voie. Et donc, cette option a été retenue. Le dernier point, c'est que les trémies, bien entendu, sont payées par la société Q-Park.

Enfin, et comme c'est logique, on est dans l'espace remarquable, on est entre les remparts, le Fort Carré, etc., l'Architecte des bâtiments de France a apporté un certain nombre de modifications. Elles ne sont pas mineures. Mais, en dehors de la végétalisation du pied des remparts, il y avait la sortie. Et les sorties, il a privilégié – et ça me paraît là aussi assez logique – le verre plutôt qu'un escalier qui sort en plein milieu d'une esplanade. Et donc, c'est quelque chose qui est assez léger et transparent et qui permet donc une organisation meilleure de l'espace.

Tout cela, vous le comprenez bien, a fait que le coût évalué initialement a augmenté. Ce n'est pas l'appel d'offres initial augmenté de 18 %. Ce sont les citoyens et l'Architecte des bâtiments de France qui ont fait des propositions supplémentaires qui ont augmenté le prix à 18 %. Et la délibération qui nous concerne, c'est que le maître d'œuvre qui est payé au pourcentage, il demande que ce pourcentage soit répercuté sur les indemnités qu'il perçoit au titre de maître d'œuvre. Ce n'est pas une surprise. On n'est pas, M. PIEL, dans la troisième voie de la SNCF qui a pris 70 %.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée **à la majorité par 44 voix POUR sur 47 (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).**

00-7 - CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSIONS PERMANENTES - COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DÉPLACEMENTS URBAINS - DÉMISSION - ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE

M. LEONETTI

Alors, nous passons à la délibération concernant commission d'urbanisme. Un poste étant donc désormais vacant dans la majorité, je vous propose de le remplacer. Je reconnais qu'il n'y avait pas une urgence, mais ça me paraît logique qu'avec l'information que je vous ai donnée sur la répartition des délégations, la Commission soit au complet pour être opérationnelle.

Cette délibération intervient cependant dans un contexte d'urgence. Et donc, je vous demande de bien vouloir approuver le caractère urgent du remplacement d'un poste de la majorité à la Commission d'urbanisme, grands travaux, déplacements urbains.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que cette délibération qui me paraît la conséquence de ce que je vous ai expliqué tout à l'heure soit proposée ? Il n'y a pas d'opposition. Personne n'est contre. Pas d'abstention.

L'urgence est adoptée **à l'unanimité.**

M. LEONETTI

Je vous propose donc la délibération et j'ai reçu la candidature de Mme Anne-Marie BOUSQUET.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats.

Est-ce que l'opposition participe au vote ? Non ! Qui ne participe pas au vote ? huit... l'opposition en général.

C'est un vote qui concerne un poste de la majorité, donc c'est la majorité qui va voter. Est-ce que l'ensemble du Conseil accepte que la délibération se fasse à main levée et non pas à bulletin secret ? Personne n'est contre, ni s'abstient. La délibération se vote donc à main levée.

Qui est contre la candidature d'Anne-Marie BOUSQUET ? Qui s'abstient ?

Mme BOUSQUET est donc membre de la commission permanente urbanisme, grands travaux, déplacements urbains. Démission, élection d'un nouveau membre et je vous remercie de la confiance que nous lui accordons.

Et après que M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme VERCNOCKE ont fait part de l'intention de ne pas prendre part au vote, Mme BOUSQUET est désignée, à l'unanimité des suffrages exprimés, comme nouveau membre siégeant au sein de Commission Urbanisme – Grands Travaux et Déplacements urbains.

05-1 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est une délibération traditionnelle. Donc il fait apparaître pour les exercices allant de 2001 à 2012 que des créances n'ont pu être recouvrées. Comme les incidences financières sont de 24 608,15 euros pour le budget principal et 1 147,21 euros pour le budget assainissement, il est donc demandé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces deux chiffres.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre. Abstention ? Trois.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 ABSTENTIONS : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

05-2 - FACTURES D'EAU (ABONNEMENT ET CONSOMMATION VILLE) - MODALITÉS DE PAIEMENT - CONVENTION DE RÈGLEMENT DES DÉPENSES PAR PRÉLÈVEMENT AVEC LE TRÉSORIER MUNICIPAL ET LA SOCIÉTÉ VEOLIA EAU - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Par délibération du Conseil municipal en date du 5 avril 2012 que la Commune a décidé de déléguer la gestion de ce service public à la société Veolia à compter du 1^{er} janvier 2013.

Donc, dans un souci d'optimisation du processus de paiement des factures d'eau qui incombe à la Ville d'Antibes pour ses propres consommations, il vous est proposé d'opter pour le prélèvement automatique, Banque de France.

Alors, comment cela va s'articuler ? Premièrement, la Ville émet en début d'année un mandat qui approvisionne un compte de prélèvement. Deuxièmement, la société « Veolia eau » déclenche ensuite directement, à chaque facturation, 30 jours après avoir adressé les factures à la Commune pour contrôle, les prélèvements sur le compte Banque de France. Et enfin, en fin d'exercice, une régularisation éventuelle du mandat annuel prélevé est opérée par émission d'un mandat complémentaire ou une réduction du mandat initial.

Donc, cette convention présente des avantages pour chaque contractant. Pour le fournisseur, elle présente l'assurance des paiements à date fixe. Pour la Ville, une réduction du nombre de mandats. Pour la trésorerie, l'avantage d'un versement automatisé des échéances et d'un contrôle des pièces justificatives. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention.

M. LEONETTI

Merci. Pas d'intervention. Vote contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération adoptée à l'unanimité.

05-3 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2012 - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 3 - ÉCRITURES FIN D'EXERCICE

M. SEITHER

Monsieur le Maire. Fin d'exercice, il vous est proposé cette décision modificative dans la mesure où des dépenses qui n'étaient pas connues lors du vote du budget primitif et du budget supplémentaire 2012 et donc de régulariser ces écritures. Il y en a deux.

Dans la section d'investissement, du BEA du Palais des Congrès, il a été prévu une indemnité de fonctionnement de 150 000 euros. Cette indemnité versée en 2011 a été imputée à tort en investissement et cette opération s'équilibre en dépense et en recette.

100 000 euros également correspondent au complément d'enveloppe à charge de la Ville pour le financement de la cité judiciaire. Donc, je vous demande d'accepter la décision modificative n° 3.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Vote contre ? Abstentions ? Trois.

La délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 ABSTENTIONS : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

05-4 - BUDGET SPANC - EXERCICE 2012 - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2 - ÉCRITURES FIN D'EXERCICE

M. SEITHER

La décision budgétaire modificative a pour objet donc d'effectuer des réajustements budgétaires pour prendre en charge des dépenses qui n'étaient pas connues lors du budget primitif et budget supplémentaire. Il y a moins 1 000, plus 1 000 = 0.

M. LEONETTI

Même vote ? Même vote.

La délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 ABSTENTIONS : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

05-5 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES - CONDITIONS D'AMORTISSEMENT

M. SEITHER

Suite à la réforme de l'instruction comptable M14 intervenue en janvier 2006 qui prévoit l'inscription des subventions d'équipement versées en section d'investissement. Jusqu'alors, elles étaient inscrites en section de fonctionnement. Donc, elle prévoit obligatoirement de faire l'objet d'un amortissement dans les conditions qui sont fixées par le Conseil municipal.

Plusieurs subventions d'équipement votées pendant l'exercice 2012 sont concernées, dont vous avez la liste dans la délibération. Alors, je vous propose d'amortir ces subventions d'équipement pour le montant versé dans les conditions suivantes, c'est-à-dire la durée d'amortissement 1 an et début de l'amortissement à l'exercice de versement de la subvention et d'accepter ces conditions d'amortissement pour les subventions d'équipement de l'exercice 2012.

M. LEONETTI

Alors, qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée. Effectivement, c'est une traduction du réglementaire.

La délibération adoptée à l'unanimité.

05-6 - TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRES - TAUX - FIXATION

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les conditions des articles 1636 b, seixdecies et suivants du Code général des Impôts et de fixer donc pour la taxe d'habitation, 14,95 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,5 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,49 %.

M. LEONETTI

Taux identiques aux précédents et considérés par tous comme les plus bas du Département.

On passe au vote. Qui est contre ? Trois, quatre, cinq. Abstention ? Une. Je vous remercie.

La délibération adoptée à la majorité par 41 voix POUR sur 47 (5 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 1 ABSTENTION : Mme VERCNOCHE).

Départ de Mme Édith LHEUREUX

Présents : 40 / Procurations : 6 / Absents : 3

05-7 - BUDGET PRIMITIF 2013 - VILLE

M. LEONETTI

Bien, mes chers collègues, suite au débat d'orientations budgétaires que nous avons effectué il y a peu de temps, je vous propose un budget qui est marqué par la deuxième année, par un pic d'investissement. Vous l'avez noté, l'investissement cette année se chiffre à 32 millions d'euros et qui s'équilibrent entre les grands travaux, 9 millions d'euros, l'investissement courant c'est-à-dire les travaux qui sont effectués dans nos écoles, nos équipements sportifs, etc., 9 millions d'euros et l'année de la halle sportive des Trois Moulins, 9 millions d'euros, elle-même couverte par la vente du terrain Levaux.

Pour les financer, nous avons utilisé, bien entendu, pour partie l'emprunt. Chacun peut se féliciter que nous puissions dans ce contexte économique difficile, avoir des taux d'emprunt particulièrement compétitifs, mais aussi par des partenariats, d'affectations de ressources propres, l'autofinancement et les cessions.

Comme vous l'avez constaté dans le débat d'orientations budgétaires, les grands équipements coûtent à la Ville 25 millions d'euros au total sur un coût réel de 129 millions d'euros. Ces grands équipements interviennent pratiquement tous en 2013, Palais des Congrès, halle sportive des Trois Moulins, salle de spectacle, parking du Pré des Pêcheurs, établissement public de maison de retraite et plateforme multimodale.

De plus, les modes de gestion choisis pour l'exploitation vont faire en sorte que l'ensemble des coûts de tous ces équipements sera moindre que les équipements antérieurs.

Passage au fichier suivant ...

...Travaux : Les abords du Palais des Congrès pour 1 million d'euros, l'aménagement de la pépinière et le déménagement de la pépinière pour 847 000 euros, la poursuite de l'aménagement du boulevard Wilson et du boulevard Albert 1^{er} pour 910 000 euros, la vidéosurveillance qui mérite d'être renouvelée et étendue 600 000 euros et les abords de la salle de spectacle pour 250 000 euros. Enfin, 180 000 euros sont mis à ce budget pour une réhabilitation de l'école Jacques Prévert et la préparation des travaux qui devront être engagés dans les meilleurs délais, fin 2013 - début 2014.

Sur ce sujet, le plan des écoles a maintenant été établi. Je souhaite qu'il soit présenté par Monsieur l'Adjoint à l'éducation, soit en commission, soit au cours d'une séance du Conseil municipal. Et il apparaît effectivement que c'est l'école Jean Moulin qui doit s'agrandir plutôt que l'école Jacques Prévert et qu'un certain nombre de modifications s'imposent. Cet élément-là ne doit pas empêcher la réhabilitation des bâtiments de l'école des Semboules et donc je pense qu'il faut mener les deux en parallèle.

En ce qui concerne les travaux de proximité, 9 millions sont affectés dont 3,6 aux infrastructures, 1,8 aux bâtiments publics, pour la sécurité et accessibilité en particulier aux personnes handicapées pour 0,9 million d'euros.

Les travaux de proximité sont comme chaque année, 1 million d'euros au budget primitif et probablement 1 million d'euros au budget supplémentaire, ce qui fera 2 millions d'euros sur l'exercice 2013. Vous avez en annexe à la suite de la visite qui a été effectuée avec les adjoints de quartiers dans les quartiers et avec les votes des comités de quartier, le coût des projets qui sont financés et qui montent pour budget primitif à 996 000 euros et donc qui est parfaitement dans l'enveloppe.

Les programmes nécessitent une maîtrise de notre fonctionnement. J'ai depuis longtemps un débat avec vous tous, la manière de réduire le fonctionnement d'une ville. En dehors de la masse salariale, une ville essaye avec un certain nombre d'éléments de diminuer son coût de fonctionnement.

On n'a jamais présenté ces éléments, mais dès 2008, période dans laquelle on s'est trouvé dans la crise économique, financière et sociale, on a diminué de 82 les véhicules de la Ville en moins de quatre ans, avec un système de mutualisation. Et ce fait, nous nous trouvons avec 27 scooters en moins et 57 véhicules de moins. Je pense que c'est un effort qui n'a pas été claironné, mais en quatre ans, ça montre bien qu'à la fois, on a fait un travail qui était porté par une recherche de la mutualisation des déplacements et du coût écologique, puis en même temps, une recherche d'une diminution du coût économique et financier. De même, les véhicules propres ont fortement augmenté puisque désormais, 97 véhicules propres sur un total de 277, sont utilisés.

Au niveau des fluides, la diminution des consommations dont nous avons fait état antérieurement en dix ans – alors là, c'est 2001 – 2011 – la consommation est passée de 580 000 litres à 420 000 litres, soit une baisse de 28 % alors que dans le même temps, le prix du litre a augmenté de 51,25 %. C'est dire que là aussi, il y avait un double enjeu : un enjeu économique et un enjeu écologique qui a été remporté.

Sur l'eau, en dix ans, la consommation a diminué puisqu'elle est passée de 900 000 m³ à 500 000 m³, soit une diminution de 46 % et je félicite tout le travail qui a été effectué au niveau des espaces verts pour trouver, sous la houlette Cléa PUGNAIRE, une stratégie de jardin qui soit économe en eau et qui nous permette donc d'avoir une ville agrémentée sans pour autant avoir une consommation d'eau excessive.

La consommation du fioul que la Ville d'Antibes ne produit pas est passée en dix ans de 3,1 millions de kWh à 580 000 kWh, soit une baisse de 81 %. Le prix du fioul, lui, augmentait de 75 % dans la même période. Je passe sur le gaz où les mêmes proportions ont été envisagées ou l'électricité. C'est aussi comme cela qu'on fait des économies sur une ville, avec cette double vision de développement durable et d'économie de gestion et de baisse de financement.

Le deuxième élément, c'est la stratégie qui est élargie à l'ensemble des domaines, avec une diminution des charges générales, avec des marges de manœuvre potentielles importantes sur ces marges. Par exemple, on a l'évolution des dépenses de personnel qui est effectivement à un niveau bas. Ça tient à une optimisation de l'utilisation de la masse salariale qui fait qu'on a voulu à la fois diminuer la précarisation de ceux qui étaient vacataires avec des emplois à temps partiel, mais des emplois définitifs et puis en même temps, une meilleure optimisation, une mutualisation entre les services. Rappelez-vous le rapport sur la DRH, le rapport sur la jeunesse, et puis en même temps, mutualisation avec la Communauté d'agglomération. Et je pense que nous avons, vous aurez dans l'année et très tôt dans l'année, en janvier 2013, des propositions pour une augmentation de cette mutualisation entre l'intercommunalité et la Ville.

Si bien que malgré l'augmentation mécanique de 2,5 % par an de la masse salariale, elle n'a augmenté depuis 2009 que de 0,35 % par an. Ce service public qui est effectué par la ville d'Antibes n'a pas eu à en souffrir et nous avons porté plus particulièrement nos efforts, bien sûr, sur le social.

Je rappelle que dans le budget que vous avez sous les yeux, 800 000 euros vont être consacrés au logement social par le biais de l'aide directe que nous effectuerons sur la SACEMA et sur la SPL, qui se traduit aussi par un soutien accru au CCAS qui a progressé de 26 % en cinq ans et qui, comme à chaque budget, va augmenter encore cette année de 49 000 euros pour améliorer les locaux en particulier de l'accueil des familles Alzheimer.

Pour les associations, nous avons maintenu un niveau élevé de subventions, identique à celui antérieurement connu. Le prix de l'eau a baissé. Les tarifs de la restauration scolaire sont adaptés désormais au quotient familial et l'aide à la garde d'enfant a été également augmentée puisque 450 000 euros sont inscrits au budget pour compléter l'ensemble des crèches de la ville d'Antibes.

Enfin, la qualité de vie des habitants doit être préservée et de nombreux aménagements sont en cours de finalisation : parc des Semboules, création d'espaces à Juan-les-Pins, Exflora, et la prairie humide de la Brague chère à Matthieu GILLI.

Ensuite, vous l'avez noté, il n'y a pas d'augmentation de taux de la fiscalité et nous nous trouvons donc dans une situation où grâce à beaucoup de partenaires et en particulier les partenaires des collectivités territoriales, mais aussi des partenariats privés, nous avons un fonctionnement qui continue à diminuer avec une optimisation des moyens mutualisés au niveau de la ville d'Antibes qui nous permet d'atteindre pour la deuxième année, un pic d'investissement supérieur à 30 millions d'euros. Je rappelle qu'il y a encore quatre ou cinq ans, les investissements tournaient autour de 10 millions d'euros et donc on a multiplié par trois les investissements sans pour autant mettre en danger la Ville puisque ces taux d'emprunt restent bas.

Les emprunts structurés ont été sécurisés et nous nous trouvons dans une situation dans laquelle la Ville, pour 2013 – 2014, se trouve avec des plans de financement de la part des banques qui sont totalement bouclés sur ces investissements, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités territoriales, ce qui n'est même pas le cas de l'Hôpital puisque difficultés pour obtenir des financements en banque et qu'il sera peut-être question que la Ville assume cette sécurité financière à nos équipements publics.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce budget. C'est un budget qui privilégie, bien sûr, l'investissement, qui maintient un fonctionnement, qui privilégie dans le fonctionnement, le social et qui en même temps garde des équilibres budgétaires et des taux d'imposition très bas. Monsieur l'Adjoint aux finances.

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Lors de la commission des finances spéciale budget ouverte à tous les conseillers municipaux, vous avez eu une présentation complète de ce budget. Vous avez également tous les éclaircissements détaillés que vous souhaitiez. Vous avez pu par ailleurs poser des questions complémentaires à l'administration jusqu'à ce matin, ce qui a été fait. Je m'en tiendrai donc, dans ma présentation, à quelques données phare.

Le budget primitif 2013 qui vous est présenté aujourd'hui, s'équilibre à 190 542 euros en dépenses et en recettes, soit 140 110 000 euros en fonctionnement, 50 432 000 euros en investissement. Cette année encore, le budget se caractérise par une hausse modérée des crédits de fonctionnement et un investissement important, ce que vous a dit Monsieur le Maire. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,60 %, soit 2,2 millions d'euros par rapport aux recettes du BP 2012. Le volume global des dépenses de fonctionnement qui correspond au volume global des recettes de fonctionnement constate la même évolution. Les charges à caractère général progressent de 819 239 euros, soit + 3,79 %. Grâce aux mesures mises en place en 2010 pour la gestion du personnel, la masse salariale n'augmente que de 1,43 % à 78 millions. Cette dépense représente 55,67 % du budget de fonctionnement contre 55,77 % en 2012.

Le troisième poste en augmentation de 7,38 % soit 1 374 523 euros concerne les autres charges de gestion courante, notamment la subvention au CCAS qui augmente de 340 000 euros afin de lui permettre de mettre en œuvre les mesures nécessaires à accompagner les publics en difficultés. 854 000 euros provenant de la mise à disposition du Palais des Congrès seront reversés à l'OTSI.

Enfin, le chapitre charges exceptionnelles augmente de 49,14 %, hausse due notamment pour l'aide au choix du mode d'accueil, l'ACMA qui est portée de 390 000 à 450 000 euros.

Et je vous rappelle que cette aide aux familles connaissant un succès croissant depuis sa mise en œuvre, donc à ce chapitre est également inscrite la participation à la création de spectacles pour le nouveau théâtre communautaire.

Le remboursement des intérêts et des intérêts des emprunts baisse légèrement avec – 1,15 %. En effet, la renégociation 2012 de l'emprunt Dexia à risque en taux fixe pour 2013 et 2014, la consolidation en fixe d'un prêt structuré Caisse d'épargne ainsi que les conditions dédiées à des emprunts souscrits et notamment un prêt de 12 millions d'euros négocié en 2012 avec la Caisse d'épargne pour le budget 2013 nous permettent d'anticiper le montant des intérêts sans avoir à provisionner un risque éventuel.

Nous constatons un autofinancement de 4,5 millions d'euros qui participe au financement de l'investissement avec 4,8 millions de FCTVA, 6,8 millions de subventions d'investissement, 16 millions d'euros d'emprunts et 14,9 millions de cessions. Ce montant important de cession nous permet d'inscrire, et ce qui était prévu, le remboursement anticipé de l'emprunt spécifique de 6 millions d'euros souscrit avec différé d'amortissement pour la construction de la salle Omnisports des Trois Moulins.

Les dépenses d'investissements se chiffrent en 2013 à plus de 50 millions contre 46 millions en 2012. Pour rester dans une analyse plus financière sont inscrits dans ce budget 2013, 15,9 millions pour le remboursement du capital de la dette dont les 6 millions de la salle Omnisports, 17,9 millions de grands travaux dont 8,6 millions pour la halle sportive des Trois Moulins qui s'achève, 900 000 euros d'acquisitions foncières, 3,8 millions de participation financière pour le CCAS, la maison de retraite des Coteaux, la salle de spectacle, l'EPIC Palais des Congrès, les subventions foncières pour les logements sociaux, 5,7 millions de travaux et d'équipements courants dont 2,1 millions pour les bâtiments, 2,7 millions pour les infrastructures de voirie et 900 000 euros pour la sécurité, l'accessibilité et les économies d'énergie. Enfin, 2,5 millions pour les moyens de service et 1 million pour les travaux de proximité.

Mes chers collègues, j'espère que les différents éléments d'explication qui vous ont été apportés lors du débat d'orientations budgétaires, lors de la commission des finances élargie et à l'issue de mon intervention et de celle de Monsieur le Maire vous ont permis d'appréhender ce budget. Vous pouvez, vous le savez, tout au long de l'année obtenir auprès de la direction des finances ou en commission des finances, des explications complémentaires qu'on ne manque de vous donner. Et à ce sujet, outre les remerciements à Marielle TERZO et Pascale PETERS pour leur exposé et leurs explications lors de cette commission sur le budget, je voudrais également féliciter et remercier l'ensemble du personnel du service des finances qui, dans leurs nouveaux locaux dont Monsieur le Député-Maire, le directeur général des services et certains d'entre vous, ont visité font un travail remarquable.

Enfin, j'ai le souhait que ce budget soit adopté à l'unanimité. En effet, ce budget ne servira à rien. Il ne servira à rien puisque demain on est le 21 décembre (*rires*) et qu'il est prévu la fin du monde. Alors maintenant, je vous donne la parole.

M. LEONETTI

Sur cette note très optimiste, je cède la parole à l'opposition dans un contexte maya.

M. MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire. Votre budget est élaboré par le service des finances qui travaille depuis de longs mois avec la collaboration de tous les chefs de service et bien entendu, en tenant compte de vos souhaits et priorités. Donc, si vous êtes d'accord pour mettre une partie du service des finances à notre disposition pendant plusieurs mois, d'autoriser les ingénieurs et autres chefs de service à plancher sur nos projets et à les chiffrer, si vous nous autorisez à conduire notre propre audit sur les services et les personnels, alors nous serons en mesure, comme vous le faites vous-même avec tous les moyens dont je viens de parler, de vous proposer un budget détaillé et très différent du vôtre.

Nous demander de faire des propositions concrètes, chiffrées et détaillées sachant que nous n'avons aucun moyen à notre disposition n'est franchement pas sérieux et vous devez en être vous-même parfaitement conscient.

Tous nos partenaires européens, la France, les régions et de très nombreuses villes, mettent un point d'honneur à réduire toutes leurs dépenses, à couper dans le superflu pour ne se consacrer qu'à l'essentiel et l'indispensable. Nous aurions apprécié une proposition de budget tenant plus largement compte de la situation économique et périlleuse qui est actuellement la nôtre, une crise économique sans précédent, largement due au surendettement et au laissez-faire. Le chômage est en hausse constante et la paupérisation gagne un peu de terrain chaque jour.

Nous aurions souhaité découvrir une ferme volonté de réduire l'endettement de la Ville, de réduire plus drastiquement les frais de fonctionnement, de couper dans les dépenses inutiles et les subventions non essentielles et de réduire au maximum la pression fiscale. Dans tous ces domaines, permettez-moi de vous dire que nous restons sur notre faim. Finalement, en vous prouvant ainsi que nous sommes particulièrement réceptifs à vos desideratas, certes un peu démesurés, nous ne ferons aucun autre commentaire, mais nous ne voterons pas votre budget.

M. LEONETTI

Merci. La Gauche et l'Écologie, M. PIEL.

M. PIEL

Moi aussi, je me joins aux remerciements de M. SEITHER à son service parce qu'effectivement, on a pu participer à cette réunion et j'ai pu participer à cette réunion, mais les renseignements nous sont donnés y compris par téléphone et donc je pense que dire à ce moment-là que ce service joue complètement son rôle y compris avec les élus de l'opposition, me semble la moindre des choses. Merci pour cela. Bon, maintenant...

M. LEONETTI

Et merci pour eux.

M. PIEL

Et merci à M. SEITHER aussi de présider la commission des finances en question. Attendez, je n'ai pas fini.

M. LEONETTI

Gérard, ce n'est pas vrai, la fin du monde, ce n'est pas demain. (*rires*)

M. PIEL

Mais je le dis parce qu'ayant le privilège de cumuler les mandats dans plusieurs collectivités, ce n'est pas toujours le cas, donc il faut le reconnaître. C'est tout, tout simplement. Voilà ! Ceci dit... (*Applaudissements*) Attendez avant d'applaudir parce que c'est... (*Rires*)

M. LEONETTI

On a compris où était la cible.

M. PIEL

Pardon ?

M. LEONETTI

Rien. J'ai dit on a compris où était la cible.

M. PIEL

Non, non, non, pas du tout, pas du tout. La cible, c'est le budget.

Ce budget est élaboré effectivement... enfin, je dis effectivement par rapport à ce que vient de dire M. MOLINE, mais je suis pas du tout d'accord avec la description qu'il vient de faire, qui me fait penser d'ailleurs à la Grèce et à ce qui s'est passé en Grèce. Donc si on coupe dans les investissements, si on réduit les dépenses publiques, je ne vois pas comment on peut relancer la machine. Donc ça, c'est pour moi une mauvaise solution et effectivement, il ne vaut mieux pas que M. MOLINE et des fonctionnaires qui travaillent pour lui sur ces solutions.

Je referme la parenthèse et j'en viens au contexte national qui effectivement flirte avec la récession et ça, pas que de cette année. Localement aussi le chômage, la précarité, la baisse du pouvoir d'achat, le mal-logement touchent une grande partie de nos concitoyens. Je le rappelle malheureusement, près de 15 % des familles antiboises vivent avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté. Je crois qu'il faut bien avoir ce pourcentage en tête. On aurait pu imaginer que devant cette situation un budget en forme de bouclier social soit présenté. Malheureusement, ce n'est pas le cas et l'augmentation obligée de la subvention au CCAS (340 000 euros) est là pour rappeler que la misère gagne chaque jour un peu plus.

Les difficultés et la précarité que subissent une grande partie des familles antiboises ne reçoivent aucune réponse dans ce budget. Nous, nous agirions sur, premièrement, la gratuité réelle et totale de la scolarité dans les écoles élémentaire et maternelle de la Ville. Nous établirions un plan de rénovation et de réhabilitation des groupes scolaires, mais je viens d'entendre que cela va nous être présenté dans quelques semaines ou quelques mois. Tant mieux ! Nous construirions des nouvelles crèches – là aussi, il y a besoin d'un plan – afin de mettre au niveau le nombre de places proposées. Il en manque plus de 200 actuellement et aussi le coût de l'ACMA qui continue de grimper, qui en 2013 est estimé à 450 000 euros.

La priorité serait donnée à la construction de logements sociaux par des réserves foncières et le droit de préemption. Nous augmenterions le nombre de places en centre d'hébergement et foyer d'accueil. Nous développerions des parkings de dissuasion, gratuits, reliés au cœur de ville par des navettes gratuites. Le coût des déplacements et des parkings devient insupportable pour les salariés, en particulier ceux qui travaillent dans le cœur de ville.

Ces quelques exemples d'actions qui permettraient de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens sont bien éloignés de vos préconisations. Au contraire, la seule augmentation des bases d'imposition pour 2013 va rapporter à la Commune 2 millions d'euros de plus. Donc, c'est effectivement les impôts qui vont augmenter en augmentant simplement les bases d'imposition pour 2013. Nous dénonçons la baisse des dotations de l'État. Nous le contestons l'année dernière quand c'était votre gouvernement qui l'initiait et nous continuons avec le gouvernement socialiste.

Ce que nous contestons aussi, c'est la participation de la Commune au déficit prévu pour la salle de spectacle communautaire : 1 250 000 euros qui ne représentent que 50 % du montant annuel de ce déficit qui est prévu à 2 500 000 euros. 2 500 000 euros, c'est près de la moitié de la subvention au CCAS. Alors que la salle n'est pas fonctionnelle, nous recevons la facture sans aucune autre information.

Dans les investissements, il est prévu 1 million d'euros de travaux à la charge de la Commune pour les abords du Palais des Congrès. Mais quid de l'aménageur ? 600 000 euros supplémentaires pour la vidéosurveillance, toujours sans aucune étude qui démontrerait l'efficacité de ce dispositif coûteux et, jusqu'à preuve du contraire, inefficace.

Un petit satisfecit – et vous l'avez d'ailleurs souligné – pour les 180 000 euros consacrés à l'école Jacques Prévert. Mais cela ne suffira pas pour une réhabilitation sérieuse de ces bâtiments et je constate que c'est le seul groupe scolaire concerné en 2013.

Quelques subventions qui ont attirées notre attention et pour lesquelles nous souhaiterions prendre connaissance de leur bilan annuel. Je le dis en séance publique, donc ce n'est pas parce qu'on n'a pas eu les informations en commission. Pourquoi 7 200 euros pour le Club de la presse ?

Pourquoi 2 000 euros pour Élan ? Quelles sont les actions qui sont prévues ou qui se sont déroulées ? 1 000 euros pour ANDES, une association fantôme des Semboules et 5 500 euros pour l'association le Chat libre. On ne demande pas les informations pour la séance. Mais disons avec le compte rendu de cette séance, on souhaiterait avoir des informations sur les actions à l'initiative de ces associations. Je note toujours dans les subventions, le même déséquilibre entre le montant des subventions versées aux deux associations de parents d'élèves : 2 200 euros pour la FCPE et 6 000 euros pour l'APELEC. Cette différence pouvait s'expliquer quand cette association organisait la bourse aux livres au lycée Audiberti. Mais cela fait maintenant sept ans que le Conseil régional a pris entièrement à sa charge le coût des manuels scolaires.

Alors nous, nous ferions autrement. Un budget peut et doit s'élaborer, se construire avec la population. Et je ne parle pas du million d'euros des travaux de proximité. Une concertation avec les citoyens permettrait de redonner tout son sens à la démocratie. Chaque jour, nous le voyons, l'écart se creuse un peu plus entre les gens et les décideurs. Retisser les liens passe par l'écoute, la transparence et la mise en commun. Le budget, comme cela se fait aujourd'hui dans d'autres communes, peut être l'outil de cette réappropriation collective.

M. LEONETTI

Ça s'est terminé comme ça. (*Rires*) Très bien ! Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Alors, moi aussi bien entendu, je remercie les services. C'est vrai que je les ai même mis à contribution en début d'après-midi et donc c'est vrai qu'on arrive à travailler, surtout avec des documents complémentaires et des explications sur toutes les questions que nous posons.

Alors, ce budget 2013 est dans la continuité des budgets 2011 et 2012, pas de nouveaux investissements, alors que la Ville manque encore de places en crèches, de logements sociaux, etc. Le ratio dépenses d'équipement/population est toujours nettement inférieur à la moyenne de la strate. Alors, nous savons que vous n'aimez pas que l'on compare Antibes aux autres villes de la même strate, mais c'est pourtant un élément important de comparaison et la Ville d'Antibes est bien prise en compte dans le calcul de la moyenne de la strate, donc la comparaison est tout à fait justifiée.

Alors, certes, il faut terminer ce qui est commencé surtout que des frais supplémentaires apparaissent pour la mise en fonctionnement de ces bâtiments – les abords du Palais des Congrès, de la salle des sports, de la salle de spectacle, du Pré aux Pêcheurs – et ces frais supplémentaires n'ont pas été intégrés au coût global de construction annoncé initialement. Vous avez décidé de ne pas augmenter le taux des taxes locales, mais vous dites souvent, ce qui nous inquiète, que vous avez des marges en termes de fiscalité. Or, le produit des impositions directes par population à Antibes, 770 euros, est nettement supérieur à la moyenne de la strate, 626 euros. On ne peut donc pas dire qu'il y a des marges en terme de fiscalité.

En ce qui concerne l'emploi, au 31/10/2012, le différentiel entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus est de 246. Jamais aussi important. Au BP 2012 : 167. Au Budget modificatif 2012 : 193 pour arriver aujourd'hui à 246. Il nous semble qu'il est temps de mettre à plat les besoins des services et les emplois affectés. On ne peut pas continuer à se cacher derrière l'audit des services pour ne pas pourvoir des emplois. Et de ce fait, la masse salariale n'augmente que de 1,43 ce qui ne couvrira pas le GVT et donc le nombre d'emplois pourvus va encore diminuer. La rémunération principale des emplois titulaires diminue ainsi que la rémunération des personnels non titulaires. Point positif, la rémunération des emplois d'insertion qui augmente. Alors, serait-ce des emplois d'avenir en 2013 ? Combien ? Dans quels services ? Quel accompagnement ? Nous espérons que les emplois d'insertion ne vont pas remplacer les départs de titulaires.

Globalement, les redevances d'occupation du domaine public diminuent alors que nous allons voter tout à l'heure une augmentation de 6 %. Quelle explication ? Moins de terrasses ? Moins de marchés ? Nous ne comprenons pas non plus pourquoi les recettes amendes de police diminuent alors que le nombre d'amendes augmente et que le projet de loi de finances 2013 prévoit un reversement aux collectivités en augmentation de 3 % pour ce poste.

Dans mon introduction, je disais que la ville manque de place de crèches. En développant l'ACMA, au détriment de modes de garde collectifs, vous ne permettez pas aux parents d'exercer un libre choix du mode de garde. Il manque une crèche à horaires atypiques pour les parents qui, de plus en plus, travaillent en horaires décalés et qui souhaitent un mode de garde collectif. Et encore, il faudrait ajouter à l'ACMA les subventions attribuées aux associations d'assistantes maternelles, les locaux mis à disposition pour organiser des activités collectives. Vous voyez bien que des activités collectives sont souhaitées par les parents.

Je citais aussi le logement social. Pour construire, il faut du foncier. Aucune réserve foncière n'est indiquée pour du logement social pour la CASA ou la SACEMA. La grande majorité des acquisitions foncières concerne la voirie et non le logement.

La vente du terrain chemin de la Colle, destinée à un foyer d'accueil médicalisé serait réalisée en 2013. Mais le foyer devait ouvrir au 1^{er} janvier 2013. Ce projet a pris un certain retard. Sera-t-il réellement concrétisé en 2013 ? Avec quel prestataire ?

Les postes de police municipale ne sont pas pourvus, 17 postes, ce budget confirme votre choix de la vidéo surveillance sans aucun bilan de l'efficacité réelle de ce système. Le chercheur Éric Heilmann, dans un rapport récent, indique : « ce n'est pas l'utilité de la vidéosurveillance, mais sa nécessité qui devrait être démontrée avant d'être installée sur la voie publique. Aujourd'hui, malheureusement, elle est conçue par de nombreux élus et habitants comme la première mesure de protection, alors qu'elle devrait être pensée comme un dernier recours. » Nous rappelons de nouveau l'avis du Conseil National des villes en matière de prévention de la délinquance qui prône la prévention sociale plutôt que les caméras.

En ce qui concerne les subventions, nous constatons cette année encore une subvention à l'APELEC triple de celle à la FCPE, des subventions aux écoles privées plus importantes que celles aux écoles publiques, une subvention importante – 146 000 euros – pour le rallye automobile et des subventions identiques pour les collèges et les lycées sans tenir compte du nombre d'élèves. D'autre part, nous avons été alertés sur un problème à l'association sportive et culturelle des hospitaliers d'Antibes. Il nous semble logique de geler la subvention 2013 tant que ce problème ne sera pas éclairci.

La loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif en son article 22, dispose que « les personnes morales de droit public tiennent à disposition du public par voie électronique, dans des conditions fixées par décret, le montant des subventions qu'elles ont accordées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique. Un bilan annuel consolidé est disponible chaque année ». Le décret 2006-887 du 18 juillet 2006 fixe les conditions d'application de cette loi. Les ministères, établissements publics ou collectivités territoriales attribuant des subventions, prêts ou garanties aux associations et fondations reconnues d'utilité, devront en publier la liste et la rendre accessible sur un site Internet ou autre support numérique. Ce texte n'est pas encore appliqué à Antibes. Merci.

M. LEONETTI

Mme VERCNOCKE.

Mme VERCNOCKE

Donc, mes chers collègues, Monsieur le Maire.

Donc, il est certain que depuis le début de la mandature, un certain nombre d'efforts ont été fournis et peuvent améliorer la vision budgétaire de la Commune. Je vais en citer quelques-uns. Une nette augmentation des investissements, notamment depuis 2008. Je crois 27 000 035 euros pour 2011, une masse salariale présentée comme stagnante par le document du DOB qui est de fait, en augmentation vraiment très très légère et que l'on peut considérer comme maîtrisée. Enfin, une stabilisation des impôts locaux qui a fait écrire dans le même document, à quelques mots près, que lorsque la crise économique fragilise de plus en plus nos concitoyens, les augmentations fiscales peuvent être contreproductives. En effet, quand on n'a plus d'argent, non seulement on ne peut pas payer, mais en plus on a tendance à solliciter des aides. C'est un argument que nous avons nous-mêmes avancé d'ailleurs lors de la suppression des abattements qui étaient destinés – vous vous en souvenez – aux moins favorisés d'entre nous au niveau du logement, ce qui devenait d'ailleurs un facteur majeur de paupérisation.

Il reste quelques points d'insatisfaction concernant d'ailleurs toujours cette part accordée au logement, par exemple, mais qui, à mon avis, devrait faire l'objet d'un débat plus général. Nous nous trouvons dans une zone extrêmement tendue et où les moyens, à la fois les moyens employés par la Commune, mais les moyens que possède la Commune, sont finalement extrêmement insuffisants. Donc, si les taux de la fiscalité locale n'augmentent pas, les bases, elles, augmentent. Donc, le résultat c'est quand même une augmentation générale.

L'endettement comporte encore quelques points négatifs comme l'emprunt Dexia. Le rapport investissement / fonctionnement pourrait être meilleur. Moi, je l'ai connu vraiment beaucoup plus mauvais. Mais bon, il pourrait être meilleur encore.

Enfin, malgré tous nos problèmes de baisse de recettes, DGF en berne, droits de mutation en retrait et

produits fiscaux des casinos également en diminution, il n'en reste pas moins que nos résultats financiers cumulés, donc impôts + recettes de fonctionnement, sont nettement supérieurs à la moyenne nationale : 2 797 contre 2 149. Ça fait quand même un bon écart. Dans ce cas, si nos dépenses réelles de fonctionnement n'étaient pas aussi au-dessus de la même moyenne – 1 768 contre 1 346 – notre situation serait nettement plus confortable. Donc, même favorablement tournée vers l'avenir, mon vote sera quand même une abstention. Merci.

M. LEONETTI

Merci. Je ne vais pas répondre en détail puisqu'il y a certaines philosophies générales qui émanent de chacun des groupes et en même temps, un certain nombre de précisions qui sont demandées.

M. MOLINE, on ne peut pas à la fois demander à une ville comme Antibes d'investir dans la rénovation des équipements sportifs, des crèches, faire dans la même année un théâtre, un Palais des Congrès, un parking sous le Pré des Pêcheurs, une halle des sports, une maison de retraite et en même temps dire qu'il ne faut pas dépenser.

Nous avons fait un choix. Vous savez tous ces projets-là, ils ont démarré en 2007 – 2008. En 2008, il y avait un choix pour la Commune d'Antibes. Il y avait un choix qui était très simple, c'était de dire on va renoncer à faire ces grands équipements. On ne va pas les faire. Et puis comme ça, on va faire un petit investissement chaque année de 8 à 10 millions d'euros et puis on va tranquillement passer.

Sauf que nous avons pensé qu'au contraire, ce sont des dépenses d'avenir et que ces dépenses-là, il fallait à la fois qu'on soit aidé pour investir, bien sûr, mais en même temps, elles sont porteuses toutes de lien social, de capacité à faire en sorte que la crise soit mieux acceptée et mieux surmontée par l'ensemble de nos concitoyens. Quand vous regardez effectivement l'investissement et les quotas d'investissement, oui, on n'investit pas beaucoup. 205 millions en l'espace de quatre ans, ce n'est pas beaucoup. Sauf que derrière, il y a une levée de 130 millions d'euros d'investissements parce que justement il y avait des partenaires, parce que l'État a beaucoup donné et en particulier dans le FCTVA, sur l'ensemble des équipements. Et puis, l'ensemble des collectivités territoriales, Conseil Général au premier chef, j'espère bientôt la Région, viendront abonder ces grands équipements parce que l'État a choisi de faire une maison de retraite publique à Antibes de 125 lits et que c'était un investissement lourd et que ces choix-là sont des choix d'avenir.

Et si vous regardez les efforts qu'on fait en termes de fonctionnement – c'est ça que vous devriez regarder M. MOLINE – c'est que vous voyez qu'on tient bien notre fonctionnement et qu'en tenant bien notre fonctionnement dans une optique qui n'est pas une optique d'économie pure, mais qui est d'économie écologique, nous arrivons à tenir un budget qui est multiplié en investissement par trois ou quatre et justement parce qu'il y a des partenaires autour de nous. Et vous qui est plutôt libéral, je le pressens, vous devriez approuver l'idée que nous avons aussi trouvé des partenaires privés et que ces partenaires privés sont venus pour une grande part faire des investissements qui sont des investissements aussi d'avenir et d'emploi. Quand vous avez un Palais des Congrès qui va créer 100 emplois, c'est positif. Quand vous avez de l'autre côté une maison de retraite qui va créer 100 emplois, c'est aussi positif. Et il n'y a pas des emplois publics ou des emplois privés, il y a des gens qui sont salariés, qui touchent un salaire à la fin du mois et qui ne sont pas au chômage.

Sur le deuxième volet qui est ce que dit M. PIEL. M. PIEL, il a tort de dire qu'antérieurement, l'État a baissé ses subventions et que le gouvernement actuel fait la même chose. Non ! Le gouvernement actuel fait pire, puisque nous avons moins 400 000 euros l'année dernière et que nous avons moins 600 000 euros cette année. Donc, le changement, c'est effectivement maintenant et avec une diminution plus nette de l'État envers les collectivités.

Vous évoquez aussi le problème du CCAS et je laisserai la parole à Jacques GENTE sur ce sujet. Oui, le CCAS aide les plus démunis, mais je veux dire, vous avez l'air de nous reprocher de l'aider plus pour aider plus. Oui, la précarité augmente dans un territoire comme la France et oui, dans une ville comme Antibes, on n'est pas protégé d'un certain nombre de difficultés que rencontrent un certain nombre de ménages. Qui le conteste ? Et si nous faisons une tentative sur différents points, la crèche dans les écoles, l'aide pour la garde des enfants, la culture ouverte à tous, le sport gratuit, la médiathèque gratuite, le transport en commun... tiens ! Parking gratuit associé aux transports en commun gratuit. La Ville fait un parking à côté de la salle Omnisports, aux Trois Moulins. Ce parking, il va être gratuit pendant la journée. Il sera utilisé le soir pour la salle Omnisports et pour les spectacles, mais dans la journée, c'est un parking gratuit. Il est desservi par quoi ? Par une ligne 100 qui est une ligne gratuite.

Vous voyez, de temps en temps, je m'inquiète quand vous parlez. Je me dis tiens, peut-être je suis devenu communiste. Parking Fort Carré, gratuit. La navette, elle est gratuite. Il faut payer 5 euros tous les cinq ans. Ah oui ! Non, elle n'est pas gratuite. 5 euros tous les cinq ans. Voilà ! C'est terrible. Faut faire une carte pour dire voilà, j'habite le territoire d'Antibes et je veux des navettes gratuites. Ce n'est pas extraordinaire quand même. Bon, ça peut être acceptable.

N'opposez pas, M. PIEL, la culture au social. Ce n'est pas dans vos gênes en plus. Voilà ! Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'il faut fermer le château de Versailles pour ouvrir des centres de logements pour les sans-abris. Ça veut dire qu'il faut faire les deux. Qu'un pays comme le nôtre, il est marqué par la culture. Et vous savez très bien qu'en période de crise, le fait de faire des tarifs attractifs ou gratuits sur des événements culturels sur les territoires, ce n'est pas en plus de la crise. C'est un remède à la crise, la culture. Voilà ! Et je regrette d'ailleurs au passage que, pour la première fois depuis 1958, le budget de la culture en France baisse de 4,5 %. Jamais le budget de la culture n'a été diminué. Il y a qu'un gouvernement, c'est celui actuel qui a baissé la culture dans notre pays. Ben nous, on l'a augmenté. On a fait un petit théâtre en centre-ville, puis maintenant on fait un grand théâtre. Et vous constaterez que les tarifs qui sont pratiqués sur l'un ou sur l'autre, sont des tarifs qui sont attractifs. Vous constaterez aussi qu'on va multiplier, en partenariat avec la Région, un certain nombre de manifestations de rue gratuites.

Parce que la culture qui est ouverte à tous et l'animation qui est ouverte à tous, c'est aussi – et j'en suis sûr – un élément qui apaise l'ensemble de nos concitoyens dans une période de difficultés et qui est un principe d'égalité. La médiathèque, elle est gratuite. Vous prenez des livres, c'est gratuit. Vous emportez des CD et des DVD, c'est gratuit. C'est très important qu'il y ait cet élément-là dans la ville. Deux semaines par an, le musée Picasso est gratuit et entièrement ouvert à l'ensemble de nos concitoyens. C'est une politique qui est marquante sur ce sujet.

Sur la vidéosurveillance, d'abord, ce qu'a dit Mme MURATORE, est faux. Vous constatez, vous avez qu'à prendre les statistiques des villes qui ont la vidéosurveillance et celles qui l'ont pas et vous constatez que la délinquance dans les villes qui ont la vidéosurveillance, elle est moindre que dans les autres. N'opposez pas là non plus la vidéosurveillance avec la Police municipale.

La Ville d'Antibes, c'est la troisième ville de France en termes de nombre de policiers municipaux. Il y a eu une période où les gens qui étaient assis à votre place, disaient, arrêtez de fliquer la ville avec la Police municipale. Ça a passé et maintenant, vous êtes devenus favorables sans le financer, mais vous êtes devenus favorables à cette idée. On va augmenter les effectifs de la Police municipale. Vous savez pourquoi, Mme MURATORE ? On va augmenter parce que, pour la première fois depuis dix ans, la délinquance à Antibes a augmenté. Et moi, je ne fais pas de relation de cause à effet. Il y a peut-être bien une coïncidence, mais ça fait dix ans que chaque année, la délinquance baisse. C'est la première année que la délinquance remonte. Donc, avec les mêmes chiffres, avec les mêmes statistiques, avec les mêmes outils. Donc, ça veut bien dire qu'à un moment donné, il faut effectivement que la Commune continue à prendre le relais dans des situations dans lesquelles l'État se démobilise.

En ce qui concerne Jacques Prévert... Non, j'ai dit qu'il y a une coïncidence. Vous savez ce que c'est une coïncidence ? Selon les élèves, c'est quand deux choses qui devraient pas coïncider, coïncident. Eh bien, c'est assez bizarre que cette...

Monsieur PIEL : *(intervention hors micro)*.

Monsieur LEONETTI : Eh oui ! Oui, il y avait un début d'année et il y a eu une fin d'année. Et il y a un été. Voilà ! Et il y a un été et l'été, M. PIEL, ça arrive après le mois de mai. Ça a augmenté cet été, peut-être parce qu'il y a un certain nombre de décisions... dans la vie, il y a l'engagement politique et il y a les moyens mis en œuvre.

J'ai dit que c'était une coïncidence et j'ai dit aussi que j'augmenterai les effectifs de la Police municipale et j'augmenterai les brigades de nuit. Parce que je pense qu'effectivement, on se trouve dans une situation qui est une situation plus difficile que celle qui était l'année dernière. Vous en tirez les conséquences, vous en tirez des conclusions. Moi non ! Moi je dis simplement, je constate des faits. Ça faisait dix ans que ça baissait tous les ans, c'est la première année où ça ne baisse pas et ça augmente.

Mme MURATORE

Inaudible

M. LEONETTI

Je ne vous donne pas la parole, Mme MURATORE. Monsieur PIEL m'a interpellé. Voilà !

Mme MURATORE

Mais je peux réagir, vous me mettez en cause.

M. LEONETTI

Non, vous n'avez pas à réagir, je vous mets pas en cause. Je parle de statistiques. Et je dis simplement que je vais augmenter la Police municipale et augmenter la vidéosurveillance parce que la délinquance augmente sur Antibes Juan-les-Pins. Et comme par hasard, elle augmente dans la France entière. Et comme par hasard, elle augmente à partir du mois de juin.

En ce qui concerne l'école Jacques Prévert pour laquelle il y a 180 000 euros, ces 180 000 euros ne vont pas rénover Jacques Prévert. Et bien entendu, ça fait partie de l'ensemble des études qui vont mettre l'école à niveau, probablement sur deux exercices.

Sur le foyer d'accueil médicalisé, s'il n'y avait pas eu un désengagement de l'État, le budget serait bouclé. Et comme il y a un désengagement de l'État actuel, avant le mois de mai, mais il n'y a pas de réactualisation de l'État à l'heure actuelle. Donc, ça veut dire que la Communauté d'agglomération et la Ville d'Antibes vont faire un effort supplémentaire pour faire sortir le foyer d'accueil médicalisé sans l'aide supplémentaire de l'État. C'est vérifiable, vous pouvez le vérifier. Je peux vous donner les dates et je peux vous donner en même temps les subventions de l'État.

Et si vous pouvez faire quelque chose pour nous, Mme MURATORE, au lieu de critiquer le budget de la Ville, intervenez auprès de vos amis au gouvernement pour qu'ils nous aident plus sur quelque chose qui est très social. Le foyer d'accueil médicalisé, c'est très social. Et la Ville, elle a déjà fait un effort particulier en vendant le terrain au constructeur pour faire encore plus bas et pour pouvoir réaliser ce projet. Donc, il sera réalisé et sans l'aide supplémentaire de l'État.

Vous dites qu'on a des marges en termes de fiscalité. Oui. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'audit du Trésor public. L'audit du Trésor public dit la ville d'Antibes a des marges en termes de fiscalité.

Passage enregistrement suivant

... Elle tient à une chose essentielle. Vous avez deux ou trois éléments qui doivent nous conforter dans notre stratégie d'avenir. Premièrement, on a choisi dans ce mandat, mais plus particulièrement cette année, qui est la fin de l'investissement, de faire des investissements lourds. Vous les avez tous votés. Vous avez voté le théâtre, le Palais des Congrès, le parking sur le Pré des Pêcheurs. Je ne parle pas à vous, M. PIEL.

Donc, c'était bien. Quand on arrive et qu'on dit, on fait un nouveau Palais des Congrès, c'est bien. Quand on arrive et qu'on dit, on fait un nouveau parking, c'est bien. Quand on fait une nouvelle maison de retraite, c'est bien. Tout ça, c'est bien. Sauf qu'à un moment donné, il y a une note. Cette note, je l'ai dit, elle est minimisée par le fait que beaucoup de partenaires publics et privés sont venus nous aider dans ces investissements. Et quelle est la force la Ville d'Antibes ? C'est le foncier. Elle a un foncier et elle a besoin de logements.

Elle peut concilier un objectif social avec un objectif financier. La Ville a un foncier extrêmement valorisable sur l'espace des Trois Moulins, à Lacan-Marenda, sur l'ensemble du port d'Antibes, autour de l'espace qu'on appelle Jean Buno et sur lequel on peut faire des aménagements. C'est terrains-là appartiennent à la Ville d'Antibes.

Ça veut dire qu'ils appartiennent aux citoyens d'Antibes. Ça veut dire que lorsque vous vendez le terrain Levaux pour y faire un pourcentage de 40 % de logements sociaux, vous rentrez 9 millions dans les caisses de la Ville. Et vous faites à la fois du logement pour actifs et en même temps, vous faites un financement au profit de la halle Omnisports.

Je ferme cette parenthèse pour qu'on comprenne bien la stratégie qui est la nôtre. C'est une stratégie d'aménagement qui se conforte avec une stratégie de développement par le bus à haut niveau de service et sur ce développement, les équipements structurants se mettent en place. Et c'est ça qui apporte effectivement la sécurité financière de l'avenir. Et c'est la raison pour laquelle, on n'a pas besoin de mettre en œuvre les marges de manœuvre que l'on possède en termes de fiscalité.

Enfin, oui, bravo aux services. Sur un seul point, cependant, leur excès de prudence est connu. Lorsqu'on projette des recettes, il est très rare et ça m'étonnerait que ça arrive cette année, qu'on n'arrive pas avec un budget supplémentaire avec d'heureuses surprises. Pourquoi ? Parce que là aussi, la force de la Ville d'Antibes – pardon de faire de la pédagogie sur le sujet qui n'est pas politique – c'est qu'elle n'est pas basée sur des recettes aléatoires. Oui, bien sûr, les recettes de l'État diminuent. Bien sûr, les recettes des casinos ont diminué. Bien sûr, les recettes des droits de mutation, ont baissé. Mais l'ensemble des recettes de la Ville, 80 à 85 % des recettes de la Ville sont stables. Et donc, ça nous permet de visualiser une situation différente de celle d'un Conseil Général qui, quand les droits de mutation chutent, se trouve avec un trou d'air financier. On n'est pas dans la situation non plus où les taxes sont variables. On est sur une stabilité qui donne une force financière à un budget.

Donc, si vous regardez à moyen et à long terme, l'ensemble de notre patrimoine, je pense, aussi sur le patrimoine à court terme dans moins de dix ans, le port d'Antibes revient à la Ville. Pardon de réfléchir aussi un peu en perspective. Et l'ensemble des nouveaux équipements vont permettre à la fois de valoriser notre patrimoine, mais en même temps de les financer qui ne sont que de 25 millions parce que nous avons beaucoup de partenaires.

Oui c'est un budget tranquille. Il n'y a pas de drame. Et si on est financé par les banques sur 2013 et 2014, vous savez, il y a un triple A aussi pour les villes, pour les communautés d'agglomération. Si la CASA et la Ville ont un triple A en matière de prêts, ça veut bien dire que la stabilité financière de la Ville aidée par la CASA, est quelque chose qui est extrêmement fort et visible non seulement à l'intérieur, mais à l'extérieur de la Ville. Donc, on n'a pas besoin d'augmenter les impôts dans cette ville pour une bonne et simple raison, c'est qu'on peut faire des investissements forts partenariaux. On peut, bien sûr, avoir une maîtrise des coûts de fonctionnement et on peut quand même avoir une vision d'avenir qui est une vision épaulée à Sophia-Antipolis, qui a des aléas et des difficultés, mais qui a aussi d'énormes potentialités d'avenir.

Donc, dans cet ensemble, c'est un budget très ambitieux. Vous ne verrez pas beaucoup de villes de notre strate qui investissent 32 millions d'euros. Et en même temps, c'est un budget qui est extrêmement sécurisé à la fois sur les recettes – et vous verrez que sur le compte administratif, on aura plus de recettes que dans ce budget. Je fais confiance aux services sur leur excès de prudence. Et, puis en même temps, vous verrez que les équipements que nous programmons aujourd'hui, sont réalisés à 80 %. Il y a eu un temps où on faisait une programmation en début et puis ensuite on mettait les budgets en face et puis on ne réalisait pas. Eh bien, c'est fini. C'est à la fois heureux et malheureux parce que quand vous avez un report important, ça vous donne de l'oxygène pour le budget d'après. Eh bien, il n'y a plus d'oxygène. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on dit qu'on va faire tel équipement et tel investissement, à l'euro près, on le fait. Donc, c'est une marque de bon fonctionnement de la ville d'Antibes en termes d'investissements.

Bon ! Je ne vous aurai pas convaincu, je veux dire qu'on n'est pas là pour se convaincre. Edgar FAURE disait : « Un bon discours pertinent m'a quelques fois fait changer d'avis jamais de vote. » Eh bien, je pense que peut-être je vous ai fait changer d'avis, peut-être pas de vote, mais l'important c'est que vous partagiez avec moi, et j'en suis sûr, la confiance que nous avons dans notre territoire et dans notre commune au travers de ce budget.

M. SEITHER

Monsieur le Maire, on va passer au vote chapitre par chapitre. Alors, section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement...

M. LEONETTI

Je n'ai pas donné la parole, je l'avais promise et maintenant qu'il s'était préparé. Jacques GENTE sur le CCAS.

M. GENTE

Ça fait trois minutes que je réfléchis.

Monsieur le Maire, merci. Juste quelques éléments d'objectivité. Je pense qu'on peut toujours estimer que ce n'est jamais suffisant. Mais il faut quand même savoir que le budget du CCAS, c'est 11 millions d'euros annuels qui est financé à 48 % par la subvention de la Ville.

Toutes les aides légales, les aides facultatives sont attribuées sans aucune restriction budgétaire. Les objectifs fixés notamment par le projet d'établissement au bénéfice de la population ont été atteints. Les investissements et les projets structurels soit ont été réalisés, soit sont en cours. Je pense notamment au Foyer club, au Foyer Pasteur et l'urgence sociale.

Parallèlement au développement, une augmentation de l'offre à la population où trois services supplémentaires ont été créés. Maya, un exemple pour l'autonomie et l'intégration des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, l'ESA, l'équipe spécialisée Alzheimer, le relais club des aidants. Parallèlement également, dans le cadre du maintien à domicile, nous avons porté 300 à 350 repas par jour le nombre de repas, passe de 94 à 100 lits, le nombre de lits consacrés aux soins infirmiers à domicile et de 80 000 à 100 000 heures le nombre d'heures consacrées au maintien à domicile dans le cadre des aide-ménagères.

Alors, Mme MURATORE qui est administrateur au CCAS, peut en témoigner. D'ailleurs, je lui ai fait remarquer que dans son intervention, elle n'avait pas évoqué le sujet. Alors, Monsieur le Maire, moi je vous propose s'il y a à un moment donné une fenêtre de présentation à un prochain Conseil Municipal de faire une présentation du CCAS. Je pense que ça pourra intéresser nos collègues qui sont ici. Merci.

M. LEONETTI

Initiative retenue. Je redonne la parole à Monsieur l'Adjoint aux finances.

M. SEITHER

| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | | | |
|---------------------------------|--|---------------|---------------|
| | <u>DEPENSES</u> | | 50 432 000,00 |
| CHAPITRE 16 | Remboursement d'emprunt | 16 081 000,00 | |
| CHAPITRE 20 | Immobilisations incorporelles | 484 130,00 | |
| CHAPITRE 204 | Subventions d'équipement versées | 4 111 432,00 | |
| CHAPITRE 21 | Immobilisations corporelles | 3 279 467,00 | |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | 23 925 971,00 | |
| CHAPITRE 45 | Comptabilité distincte rattachée | 400 000,00 | |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 150 000,00 | |
| CHAPITRE 041 | Opérations patrimoniales | 2 000 000,00 | |
| | <u>RECETTES</u> | | 50 432 000,00 |
| CHAPITRE 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 5 650 000,00 | |
| CHAPITRE 13 | Subvention d'investissement | 6 801 000,00 | |
| CHAPITRE 16 | Emprunts et dettes assimilées | 16 100 000,00 | |
| CHAPITRE 27 | Autres immobilisations financières | 100 000,00 | |
| CHAPITRE 45 | Comptabilité distincte rattachée | 400 000,00 | |
| CHAPITRE 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 14 881 000,00 | |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 500 000,00 | |
| CHAPITRE 041 | Opérations patrimoniales | 2 000 000,00 | |

| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | | | |
|----------------------------------|--|---------------|----------------|
| | <u>DEPENSES</u> | | 140 110 000,00 |
| CHAPITRE 011 | Charges à caractère général | 22 442 812,00 | |
| CHAPITRE 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 78 000 000,00 | |
| CHAPITRE 014 | Atténuation de produits | 3 924 188,00 | |
| CHAPITRE 65 | Autres charges de gestion courante | 20 009 000,00 | |
| CHAPITRE 66 | Charges financières | 8 600 000,00 | |
| CHAPITRE 67 | Charges exceptionnelles | 1 634 000,00 | |
| CHAPITRE 022 | Dépenses imprévues | 1 000 000,00 | |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 500 000,00 | |
| | <u>RECETTES</u> | | 140 110 000,00 |
| CHAPITRE 013 | Atténuation de charges | 1 408 880,00 | |
| CHAPITRE 70 | Produits des services | 8 719 290,00 | |
| CHAPITRE 73 | Impôts et taxes | 98 955 300,00 | |
| CHAPITRE 74 | Dotations, participations | 24 177 600,00 | |
| CHAPITRE 75 | Autres produits de gestion courante | 6 469 430,00 | |
| CHAPITRE 77 | Produits exceptionnels | 229 500,00 | |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 150 000,00 | |

M. LEONETTI

On vote chapitre par chapitre ? Vote global ? Et on considère qu'on a voté chapitre par chapitre. Donc, tout le monde s'est abstenu sur les chapitres. Non, d'accord. Non, oui, oui, tout le monde a voté comme ils vont voter maintenant, chapitre par chapitre. Donc, on passe au vote. Alors, qui est contre ? Sept. Abstention ? Une. Je vous remercie.

La délibération adoptée à la majorité par 39 voix POUR sur 47 (7 CONTRE : M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 1 ABSTENTION : Mme VERCNOCKE).

05-8 - BUDGET PRIMITIF 2013 - ASSAINISSEMENT

M. SEITHER

Donc le budget annexe du service d'assainissement s'équilibre à 20 206 000 euros, dont 14 590 000 euros en fonctionnement, 5 616 000 euros en investissement. Le budget de fonctionnement qui vous est présenté prend en compte une dépense et une recette de 7 800 000 prévue à l'avenant 18 et au contrat de DSP pour lesquels nous avons délibéré le 7 décembre 2012.

En effet, l'avenant n° 18 prévoit dans son article 4 le retour au budget annexe de l'assainissement des dotations non utilisées. Il s'agit donc là d'une recette en face de laquelle est inscrite une dépense correspondant au reversement de cette somme au nouveau délégataire, conformément à l'article 30-4 du contrat de DSP.

Je vous propose donc de faire abstraction de cette opération pour analyser qui vous est proposé. Les recettes réelles de fonctionnement, soit 6 264 000 euros, intègrent au titre de la redevance d'assainissement le tarif binôme avec tranche sociale instituée par la délibération qui vous est proposé au cours de ce Conseil et mis en application au 1^{er} janvier 2013.

Ces recettes prévisionnelles sont en augmentation de 20,93 % par rapport au BP 2012.

Hausse due notamment à l'inscription des 480 000 euros correspondant aux frais de contrôle à verser par le délégataire et prévus à l'article 3 de l'avenant 18 qui vous a été présenté le 7 décembre 2012.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 17,14 % par rapport à 2012. Cette importante variation est partiellement due au reversement au délégataire d'une partie de la rémunération perçue auprès de la ville de Biot pour le transport et le traitement de ces effluents, article 18-3 du contrat de DSP. Les charges de personnel progressent de 0,96 %. Les charges financières, intérêts et dettes qui augmentent de 22 % ne représentent une fois que 8,10 % des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation se justifie par le recours à l'emprunt qui est obligatoire pour faire ces importants travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Dans ce budget, nous avons dégagé un autofinancement complémentaire de 630 000 euros qui, ajouté aux amortissements des immobilisations c'est-à-dire 2 millions d'euros, représente près de 48% du montant total des recettes d'investissement. À cet autofinancement s'ajoutent 830 000 euros du FCTVA, 96 000 euros de subventions et un recours à l'emprunt estimé à 2 millions d'euros.

Le cumul de ces recettes autorise l'inscription d'un volume de dépenses d'équipement de 4 510 000 euros permettant de financer notamment :

- Le remplacement des canalisations du chemin des Rastines, du chemin de la Colle à partir de la route de la Badine, de l'impasse Andréosy et la Rue Saint Esprit ;
- La réhabilitation sans tranchée des canalisations de la rue et de l'impasse du T, de la rue du Bourgarel, de la rue Arazy, de la rue François Delmas, de la rue du Saint-Esprit.
- Enfin la réhabilitation des canalisations du passage Saint-Roch et du boulevard Vautrin et de la route de Nice suite de travaux de la gare multimodale.
- La réhabilitation des collecteurs du boulevard de la Pinède et du chemin des Sables suite aux travaux de voirie du Palais des Congrès.

Ensuite, il y avait la poursuite de la restructuration des collecteurs du bassin de Laval dans l'avenue Foch, entre l'avenue Maizières et l'avenue de Chavannes, la mise en place d'un nouveau point de mesure dans le cadre dispositif de diagnostic permanent de l'ensemble du réseau d'assainissement, enfin le renouvellement des équipements des stations de relevage.

Je vous laisse donc la parole avant de procéder au vote chapitre par chapitre.

M. LEONETTI

La Gauche et l'Écologie... non ! Alors, vote global. Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Deux. Je vous remercie. Mais vous l'avez lu.

M. SEITHER

| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | | | |
|---------------------------------|--|-----------|-----------|
| | | | |
| | <u>DEPENSES</u> | | 5 616 000 |
| | | | |
| CHAPITRE 16 | Emprunts et dettes assimilées | 580 000 | |
| CHAPITRE 20 | Immobilisations incorporelles | 24 000 | |
| CHAPITRE 21 | Immobilisations corporelles | 40 000 | |
| CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | 4 446 000 | |
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 526 000 | |
| | | | |
| | <u>RECETTES</u> | | 5 616 000 |
| | | | |
| CHAPITRE 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 830 000 | |
| CHAPITRE 13 | Subvention d'investissement | 96 000 | |
| CHAPITRE 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 000 000 | |
| CHAPITRE 021 | Virement de la section d'exploitation | 630 000 | |

| | | | |
|----------------------------------|---|-----------|------------|
| CHAPITRE 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 060 000 | |
| | | | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| | | | |
| | DEPENSES | | 14 590 000 |
| | | | |
| CHAPITRE 011 | Charges à caractère général | 980 000 | |
| CHAPITRE 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 2 100 000 | |
| CHAPITRE 65 | Autres charges de gestion courante | 10 000 | |
| CHAPITRE 66 | Charges financières | 550 000 | |
| CHAPITRE 67 | Charges exceptionnelles | 8 260 000 | |
| CHAPITRE 023 | Virement à la section d'investissement | 630 000 | |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 060 000 | |
| | | | |
| | RECETTES | | 14 590 000 |
| | | | |
| CHAPITRE 013 | Atténuation de charges | 10 000 | |
| CHAPITRE 70 | Vente de produits fabriqués, prestations de services... | 4 974 000 | |
| CHAPITRE 74 | Subvention d'exploitation | 800 000 | |
| CHAPITRE 75 | Autres produits de gestion courante | 480 000 | |
| CHAPITRE 77 | Produits exceptionnels | 7 800 000 | |
| CHAPITRE 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 526 000 | |

M. LEONETTI

Merci.

Tous les votes sur chapitre par chapitre ont été conformes à ce qui avait été initialement voté par l'ensemble des groupes.

La délibération adoptée à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-9 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - PART RÉGIE - FIXATION DE LA REDEVANCE COMMUNALE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013

M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Donc, à compter du 1^{er} janvier 2013, le service public de l'assainissement collectif sera géré directement sous la forme d'une régie pour les missions de collecte et de transport des eaux usées et sous la forme d'une délégation de service public en ce qui concerne l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites.

Dans ce cadre, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le montant de la redevance d'assainissement communal ou la part communale. Donc, à cet égard, dans le cadre de la règle d'équilibre du SPIC, nous vous proposons donc la tranche sociale suivante : 0,2577 euro HT par m³ de 0 à 120 m³ par an et 0,4648 euro HT par m³ au-delà de 120 m³ par an. Il vous est demandé donc d'approuver la fixation de cette redevance d'assainissement.

M. LEONETTI

Pas d'intervention. Redevance qui ne bouge pas. Vote contre ? Abstention ? Cinq.

La délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-10 - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

M. SEITHER

C'est la clôture du budget annexe. Le 21 décembre 2009, création du budget annexe d'un service public assainissement, SPANC.

Par délibération du 7 décembre 2012, une mission de service public assainissement non collectif a été déléguée. On peut maintenant clôturer le budget annexe, donc budget annexe SPANC au 31 décembre 2012 et décider que le résultat au 31 décembre 2012 sera intégré au résultat de l'exercice du budget principal.

M. LEONETTI

Intervention M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Pour notre dernière intervention concernant le SPANC, en tant que service public géré par le public, nous tenons à affirmer haut et fort que vous faites une erreur monumentale en offrant cette prestation au privé.

Depuis la création du service, nous n'avons eu de cesse de vous demander de garder le SPANC au sein de la municipalité. Contrairement à ce que vous nous reprochez souvent, nous n'en faisons pas un dogme, mais nous nous sommes appuyés sur le professionnalisme des agents, leur bonne gestion du service et l'intérêt des utilisateurs. Mais de tout cela, vous n'avez que faire. Votre position libérale et surtout le risque que les prestations obligatoires et payantes ne passent mal auprès des administrés, vous ont fait vous débarrasser de la structure.

De plus, comme à votre habitude, vous ne nous avez jamais présenté une étude sérieuse démontrant un quelconque intérêt de privatiser le SPANC. Nous passerons rapidement sur votre tour de passe-passe où vous nous avez présenté une grille tarifaire où les prestations étaient largement surévaluées comme nous l'avions évoqué à l'époque. Cela vous a permis de démontrer que l'entreprise privée allait baisser les prix, sous-entendu les usagers devraient être contents.

De plus, nous ne savons pas si le personnel qui travaillait dans ces services a pu trouver d'autres moyens pour se recaser. Alors bien entendu, nous nous engageons aujourd'hui à rester très vigilants sur la qualité et le coût réel des prestations qui seront pratiqués par la société privée.

M. LEONETTI

Nous serons deux. Nous serons deux, mais la réalité, M. LA SPESA, c'est qu'ensemble, on peut même faire des bêtises ensemble. Ensemble, le Parlement a voté une loi sur l'eau, à l'unanimité, en disant qu'on faisait un budget à part. Mettre un budget à part, c'est faire porter sur des contribuables des budgets très importants. C'est la raison pour laquelle je vous dis très franchement les choses.

Si on avait pu garder le SPANC dans une régie assainissement et mutualiser les moyens et baisser les prix, on l'aurait fait. On ne peut pas parce que le budget doit être à part. Et d'ailleurs, vous l'avez constaté, ce budget est en déséquilibre, parce que si on fait payer la vraie prestation, on fait comme à Cannes, on fait payer 150 euros rien que pour contrôler votre fosse septique. Nous, on avait mis 80 euros et là demain, ça va être 30 euros.

Il me semble que nous avons fait le choix du moins cher pour le contribuable. Après, bien entendu, on a un cahier des charges, vous l'avez vu, qui est suffisamment sévère et contrôlable et on a mis une étanchéité entre celui qui contrôle et celui qui éventuellement fait les travaux. Donc, sur cette vigilance-là, on sera ensemble et on vérifiera effectivement que cette vigilance est bien observée.

Le personnel, il y a une personne qui est partie et il y a deux personnes qui ont été réintégrées dans la ville d'Antibes. Donc s'il y en a quatre, il m'en manque un. M. PINTRE ? Il y a une personne sous contrat à Veolia.

Donc, il y a une personne qui est récupérée par Veolia, une personne qui est partie et deux personnes qui ont été réintégrées. Bien entendu, la Ville a offert aux quatre agents la réintégration dans ses services. Ce sont des gens qui ont une polyvalence, je veux dire, on les a pas mis dans un placard non plus. On a optimisé, au contraire, leurs compétences.

M. LA SPESA : *inaudible – Hors Micro*

M. LEONETTI

Oui, si on a un contrat avec une personne, on n'est plus dans les mêmes démarches. On va regarder le côté social et l'efficacité de l'agent aussi, parce que tous les stagiaires ne sont pas titularisés dans cette ville, vous le savez. Merci d'attirer mon attention là-dessus, je le vérifierai et je vous répondrai précisément sur ce cas.

On passe donc au vote. Qui est contre ? Trois. S'abstient ? Deux. Je vous remercie.

La délibération adoptée à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

07-1 - MARCHÉS - DROIT DE PLACES - REVALORISATION

M. PERUGINI

Il s'agit donc effectivement de la revalorisation de droit de places. Concernant ces différents marchés, lors de la délibération du 15 décembre 2011, donc il y a un an, le Conseil avait délibéré concernant les marchés alimentaires à savoir le Cours Masséna et les Semboules. Et donc il avait été convenu de lier, à la demande des professionnels, sur trois ans les augmentations, donc 2012, 2013, 2014.

Concernant les autres marchés de plein vent, c'est-à-dire tous les autres marchés forains, brocante, il est proposé à compter du 1^{er} janvier de revaloriser de 6 % ces droits de places. Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le principe de revalorisation de 6 % de ces droits de places pour ces marchés de plein vent.

M. LEONETTI

M. LA SPESA.

M. LA SPESA

Oui, nous ne comprenons pas très bien les raisons qui vous font augmenter les prix d'un tel taux. 6 %. La comparaison avec les villes voisines n'est pas, pour nous, un critère.

Concernant les coûts de fonctionnement, je crois qu'il ne faut pas rêver. Si ce service aux usagers devait équilibrer les comptes, vous devriez peut-être revaloriser les prix de 500 %. Soyons sérieux, la période de crise actuelle devrait vous inciter à un peu plus de retenue. Vous savez pertinemment bien que ces 6 % vont être répercutés sur les prix des artisans et c'est les acheteurs qui vont payer. Cela fait des lustres que les salaires ou pensions n'ont pas été augmentés de 6 % alors, soyons un peu plus raisonnables. Merci.

M. LEONETTI

Vous pensez bien qu'on a quand même un tout petit peu négocié sur l'ensemble. En fait, en réalité, on s'est trouvé avec des prix, je le dis ici tranquillement, qui, quelques fois, apparaissaient excessivement bas.

Sur le marché provençal, le mètre linéaire toute l'année, c'était 1 euro. Donc, on a regardé ce qu'il se passait autour de nous et on a constaté que les prix étaient, sous contrôle de Francis PERUGINI, 25 à 30 % plus élevés dans les autres villes. Donc, on aurait pu dire, on passe au même tarif que les autres villes.

On a rencontré les gens du marché provençal. Francis l'a fait avec les autres riverains. Et on a finalement admis que cette augmentation allait s'étaler dans le temps jusqu'en 2014.

Et c'est la raison pour laquelle, vous avez une augmentation qui peut vous paraître importante, eu égard au pourcentage, mais qui en réalité, fait passer un droit sur un mètre linéaire de 1 euro à 2 euros. C'est presque le double.

M. PERUGINI

Sur le provençal, on passe par exemple pour les producteurs sans vent (estimé, F4, 00:28:59) de 1 euros à 1,50 euro. Ce n'est pas excessif.

M. LEONETTI

Voilà ! C'est le prix du mètre linéaire. Donc, c'est quelque chose qui correspond quand même à une augmentation en pourcentage élevée, mais dans la réalité extrêmement minime compte tenu des prix pratiqués.

Ça a été négocié dans la concertation et dans le dialogue. Ça paraît logique. Il n'y a pas eu beaucoup de retours négatifs. Tout le monde a compris qu'il fallait un tout petit peu augmenté.

Au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 CONTRE : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

Départ de M. Jacques BARBERIS – Procuration à Mme Marguerite BLAZY

Présents : 39 / Procurations : 7 / Absents : 3

09-1 - ENVIRONNEMENT - DIGUE DE PROTECTION DE L'ANSE DE L'OLIVETTE - ÉTUDES ET TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. LEONETTI

Alors, nous passons à l'Anse de l'Olivette. Et l'anse de l'Olivette, je vous rappelle que lorsque Nice Matin a demandé aux antibois quel était le plus bel endroit de l'ensemble de la Ville, ils n'ont pas répondu le musée Picasso, ils n'ont pas répondu le Fort Carré, ils n'ont pas répondu la Garoupe, ils ont répondu l'anse de l'Olivette.

M. DULBECCO

Bien, Monsieur le Maire, mes chers confrères. Vous aurez une petite projection après. Donc, comme vient de le dire notre maire, l'Anse de l'Olivette est l'un des sites exceptionnels du Cap d'Antibes tant sur le plan faunistique que floristique. Il abrite depuis des décennies des pointus, embarcations typiques du patrimoine marin régional et en particulier des pêcheurs. Dans cette anse a été créée une zone de mouillage léger, dont la gestion a été confiée à l'Association de défense et de gestion de l'Olivette.

Ce patrimoine naturel et culturel était protégé par des tétraèdres en béton installés après la Seconde Guerre mondiale. Cette digue déjà très détériorée depuis 2005, n'assure plus actuellement ce rôle de protection contre les coups de mer de plus en plus fréquents. Cet ouvrage est situé sur le domaine maritime non concédé et relève donc de la compétence de l'État.

Après des années de concertation, une réunion s'est tenue le 24 septembre 2012 sous l'égide de Monsieur le Maire, en présence de Madame la Sous-préfète, d'Alain BIGNONNEAU dont je souligne l'opiniâtreté sur ce dossier, de l'Association et des services de l'État et de la Ville. Il a donc été décidé que la Ville en assurerait la maîtrise d'ouvrage.

Afin de définir la nature des travaux nécessaires, la Commune a fait réaliser une étude sur les modalités techniques de réparation de la digue pour une protection efficace de l'anse de l'Olivette sans dénaturation du site. Pour cela, on a fait appel à un bureau d'étude avec lequel on travaille beaucoup et qui est à Sophia-Antipolis, ACRI. ACRI a pris en compte les marées astronomiques, les storm surges, le réchauffement planétaire qui va peut-être augmenter la hauteur de 50 centimètres dans les 100 prochaines années.

Et pour cela donc, ACRI a fait trois propositions. Une proposition a été retenue, c'est le cas n°1 que vous avez dans la page 34 du document qui vous a été fourni.

Et pour cela, il y avait quatre critères. Un impact sur la faune et la flore, donc cette solution qui a été retenue ne montre pas d'impact puisque la réhabilitation se limite à l'emprise actuelle de la digue et ne devrait pas intervenir sur les champs de posidonies. Un impact visuel, l'ouvrage est structurel. La hauteur d'ouvrage est limitée. Des conditions hydrodynamiques dans l'Anse, donc cette digue va permettre une réduction de la houle en entrant dans l'anse et un coût. Et ce coût était la solution la plus économique. Le coût total du projet est estimé à 329 450 euros HT, soit 394 022 euros TTC.

Il est donc envisagé de faire appel à des subventions publiques, à l'État, au Conseil Régional, au Conseil Général et tout autre organisme pouvant être sollicité pour subventionner ce projet. Voici, Monsieur le Maire, cette délibération avec maintenant quelques projections de cette anse de l'Olivette présentées par Monsieur Didier LAURENT, responsable du service « Mer et Littoral » au sein de la Direction Santé et Environnement et Développement Durable.

M. LAURENT

Je vais vous présenter les travaux qui vont être réalisés pour réparer la digue de l'Olivette.

Donc, l'anse de l'Olivette se trouve du côté ouest du Cap d'Antibes, en bout de l'anse du Croûton. Cette petite anse de l'Olivette, elle sert depuis toujours d'abri côtier pour des petites embarcations. C'est donc, comme a dit M. DULBECCO, le site sûrement le plus photographié d'Antibes, un des sites emblématiques avec un fort patrimoine naturel, mais donc aussi un fort patrimoine culturel de par la présence des pointus.

Cette petite anse, dans les années cinquante, a fait l'objet d'une extension d'une petite digue déjà existante. Il faut savoir que là, on avait un enrochement rocheux. Quand on regarde les photos de 1920, on s'aperçoit que déjà nos anciens avaient étendu ce petit enrochement pour protéger l'anse. Dans les années cinquante, on a récupéré des tétraèdres en béton qui servaient à empêcher le débarquement sur les côtes et ces tétraèdres ont été placés pour créer une digue de protection. Digue de protection, tout simplement parce qu'ici, on a à l'ouest les coups de labech, des houles d'ouest qui rentrent et qui peuvent être vraiment dévastatrices pour le site.

Malheureusement, avec le temps, cet ouvrage s'est fortement dégradé. Là, on le voit. Les tétraèdres se sont érodés. Il y a des fers en béton qui ont explosé. L'ouvrage s'est affaissé sur lui-même. Donc aujourd'hui, on se retrouve avec une diminution forte de la protection par cette digue. Donc, on a étudié la possibilité de réparer la digue. Je dis bien réparer, on ne va pas l'étendre. La digue fait 40 mètres et on va profiter donc de l'assise que l'on voit encore ici, existante, pour donc réparer cet ouvrage.

Alors, ce qui a été proposé donc par le bureau d'étude, il y a eu une étude de faisabilité. On a pris en compte effectivement l'environnement, l'état de la digue existante et puis on a regardé un peu ce qu'il était possible de faire pour résister à ces houles d'est qui sont de plus en plus fréquentes malheureusement.

Donc, ce qui a été proposé, la réparation consiste en l'apport d'enrochement de 2 à 4 tonnes, sur une hauteur à peu près de 1,20 mètre par rapport au niveau moyen de l'eau. Et cet enrochement sur l'emprise de l'ouvrage existante, il ne débordera pas du tout, donc l'environnement qui est très riche dans l'anse du Croûton et dans l'anse de l'Olivette sera totalement préservé. Il ne sera pas altéré par cette réparation. Ce sera d'ailleurs en cours des travaux ou donc après lors de la réalisation de cette digue.

Là, on voit l'ouvrage tel qu'il sera terminé. Les travaux seront effectués par la terre, le long de la plage. Et là aussi, la phase travaux par rapport au respect de l'environnement, a été prise en compte et il ne devrait pas y avoir d'altération du milieu lors de ces travaux de réparation. Là, je vous montre la digue telle qu'elle se présente actuellement.

On le voit, elle est complètement arasée par rapport au niveau de l'eau. Donc, on comprend bien qu'elle ne joue plus beaucoup son rôle. Et là, la digue telle qu'elle sera à la fin des travaux. Donc, on voit qu'au niveau impact paysager, il sera limité. Mais on aura enfin un outil de protection de l'anse et des activités qui continuent à s'exercer sur cette anse. Je vous remercie.

M. LEONETTI

Vous avez bien vu que cette dépense d'investissement est inscrite au budget que nous venons de voter et que nous sollicitons l'aide de toutes les parties et nous comptons sur Madame la Sous-préfète pour nous y aider au niveau de l'État.

Mais nous comptons sur tout le monde pour nous aider pour que l'État préserve ce patrimoine et qu'il le préserve, vous l'avez compris, avec l'aval bien sûr de la commission des sites et de l'Architecte des bâtiments de France. Parce que vous l'avez compris aussi, le fait de faire cette digue permet donc de réhabiliter le mouillage des pointus et de conserver ce site avec son utilisation de mouillage léger.

Je n'ai pas d'intervention, ce n'est pas très mauvais signe. Donc, je passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée **à l'unanimité** et nous pourrons aller pêcher au bout de la digue dans un an.

11-1 - « PAIN AMOUR ET CHOCOLAT » ÉDITION 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI

Il y a l'amour au milieu du pain et du chocolat. C'est bien.

M. RAMBAUD

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de la convention de partenariat qui nous lie avec la Chambre de commerce italienne pour l'organisation de la manifestation « Pain, amour et chocolat » qui se tiendra pour la 7^e année consécutive, du 14 février, le jour de la Saint Valentin, au dimanche 17 février 2013.

M. LEONETTI

Intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins.

M. MOLINE

Monsieur le Maire, merci. Donc, il est étonnant quand même de constater que, dans ce pays, avec un ministre du redressement productif qui prône le made in France, que la redevance soit plus de cinq fois moins chère pour nos amis les voisins italiens que pour les forains locaux. Il est également dommage aussi de constater que, dans cette ville, avec un maire ancien ministre des Affaires européennes, il n'est pas envisagé d'autres manifestations de ce genre vu le succès de celle-ci, avec des Chambres de commerce d'autres voisins européens, à d'autres moments de l'année.

M. LEONETTI

Donc, vous en voulez plus ?

M. MOLINE

Oui !

M. LEONETTI

Écoutez. On va se mettre en rapport avec la ville de Schwäbisch-Gmünd et je suis sûr que nos amis allemands viendraient volontiers nous refaire une fête de la bière dans quelques temps et je pense que c'est une bonne chose à envisager.

En tout cas, vous l'avez compris, c'est une manifestation qui se fait en partenariat avec les commerçants du vieil Antibes et qui a pour but d'animer non plus uniquement sur une manifestation « Pain amour et chocolat », mais sur une semaine italienne que l'on développe au sein de la Ville d'Antibes et qui augmente son attractivité.

Ça ne gênera pas beaucoup un certain nombre de commerçants et de résidents dans le vieil Antibes dont les origines sont quand même très largement en provenance de l'autre côté des Alpes.

Alors, sur cette manifestation « Pain, amour et chocolat », qui est contre ? S'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

12-1 - TRANSPORTS CASA - SOUS RÉGIES DE RECETTES - CONVENTION D'INDEMNISATION - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme CANOVA

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit de renouveler la convention que nous avons signée le 8 juillet 2011 et qui permettait le rechargement des titres de transport dans les mairies annexes. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention avec Monsieur le Président de la CASA.

M. LEONETTI

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de M. Bernard MONIER – Procuration à M. Francis PERUGINI

Présents : 38 / Procurations : 8 / Absents : 3

23-1 - PETITE ENFANCE - RÉSERVATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOR

Il s'agit du renouvellement de la convention qui nous lie avec l'Hôpital pour 10 places qui sont réservées pour son personnel dans les structures petite enfance de la ville. Alors, en échange de ce partenariat, de ces places réservées, l'Hôpital participe au fonctionnement et l'année dernière en 2012, il a donc reversé à la Ville une participation de 41 161,17 euros. La convention arrive à échéance à la fin de l'année, je vous demande d'autoriser le maire à bien vouloir la renouveler.

M. LEONETTI

Alors, intervention la Gauche et l'Écologie, PS et Verts.

Pour la Gauche, Mme DUMAS.

Mme DUMAS

De nouveau cette délibération qui montre encore une fois la surdité dont votre majorité fait preuve au sujet de la nécessité de construction de nouvelles crèches. 2,1 % des places en crèches de la ville sont réservées à l'un des plus grands employeurs, cela paraît bien peu. Et encore une fois avec des salariés qui ont des horaires très particuliers et qui ont sans aucun doute besoin d'un service très particulier.

Nous considérons qu'une crèche est nécessaire, ce type de convention est une mesurette qui ne répond pas aux besoins de la population. Tout comme votre principe de l'ACMA qui est une petite « compensation » individuelle à une insuffisance de service public de la petite enfance dans notre ville. Dans quelques jours, un superbe bâtiment public va se vider au Cap d'Antibes, le foyer "Inch'Allah", qui malgré vos promesses lors du conseil municipal du 15 avril 2011, ne sera pas réhabilité par le Conseil Général. Vous disiez à ce moment-là, le Conseil Général a l'intention de rénover cet espace et de ne transférer les enfants que durant la période de travaux effectués sur "Inch'Allah". Et vous nous aviez aussi affirmé votre volonté de garder cet équipement public et la Ville pourrait se porter acquéreur s'il y avait un risque de vente. Eh bien pourquoi pas récupérer ce bâtiment pour en faire une nouvelle crèche ou une maison d'accueil pour des familles en difficultés de logement du type de la « maison rose » ?

M. LEONETTI

D'abord, ne me faites pas faire des promesses que je n'ai pas faites. Je vous ai dit deux choses. sous contrôle des deux conseillers généraux présents. D'abord, la première chose, c'est que le foyer appartient au Conseil Général et que le Conseil Général a fait un foyer d'accueil entièrement neuf. Il ne l'a pas fait sur le Cap d'Antibes, mais il l'a fait un foyer d'accueil entièrement neuf.

Qu'est-ce que c'est qui est important ? D'accueillir les enfants ou qu'ils soient absolument accueillis dans des conditions moins bonnes au Cap d'Antibes ou ailleurs ?

Ensuite, cet équipement, ils l'ont reçu en legs avec une charge. Nous verrons à ce moment-là ce que le Conseil Général et on a déjà pris contact – et Éric PAUGET et Georges ROUX l'ont fait – pour savoir quelle était la destination future. On ne va pas le vendre à un milliardaire russe, Mme DUMAS. On va essayer de voir comment on peut le valoriser à l'intérieur du patrimoine de la Ville pour en faire une destination sociale auquel justement cet équipement est destiné. Ça n'a rien à voir avec la délibération, je me permets de vous le faire remarquer. Parce que franchement, si on doit faire une crèche et on doit en faire une et plutôt vers le nord d'Antibes, aller faire une crèche sur le Cap d'Antibes, c'est une aberration.

Ensuite, je vais donner la parole à Mme MURATORE, puis après je donnerai la parole à Mme DOR.

Mme MURATORE

Oui, non je ne reprendrai pas effectivement mon intervention précédente sur le manque de places de crèche sur la ville. Ça, c'est récurrent. Par contre, depuis plusieurs années, nous demandons à avoir connaissance des besoins de l'hôpital parce que nous savons que ce n'est pas 10 places dont ils ont besoin. Donc nous, on sait un certain nombre d'informations.

On veut savoir quels sont les besoins réels de l'hôpital de manière à effectivement argumenter sur le manque de places et la nécessité d'une crèche, mais je ne vais pas reprendre tout. Merci.

M. LEONETTI

Mme DOR.

Mme DOR

Je voudrais répondre sur le nombre de places. Nous avons des relations régulières avec le service social de l'hôpital et sa direction des ressources humaines. Donc, ce chiffre est fixé en partenariat avec eux et je pense qu'il ne souhaite pas s'engager plus sur un nombre de places plus important. La question leur a déjà été posée.

Deuxièmement, sur les horaires décalés sur lequel vous revenez. Nous avons eu ce problème des horaires décalés notamment pour les couples d'infirmiers, par exemple. Or, il se trouve qu'en général dans un couple, lorsqu'un a des horaires décalés, l'autre ne prend pas ses horaires de travail au même moment pour s'occuper des enfants. Donc, en fait, ce problème des horaires décalés se pose pour un très très petit nombre...

Passage enregistrement suivant.

M. LEONETTI

... Jacqueline DOR, qui est à la fois technique sur l'hôpital, deux ou trois éléments. S'il y a bien quelqu'un qui est attaché à l'hôpital d'Antibes, c'est moi. Mais réfléchissons deux minutes. Qu'est-ce que c'est qu'un service public ? Un service public doit-il privilégier des parents qui sont dans le service public ? Est-ce que les crèches doivent être principalement réservées à l'hôpital d'Antibes ou à la ville d'Antibes, aux employés municipaux de la ville d'Antibes ? Non.

Il y a une égalité des citoyens et celui qui travaille – je vais pas citer de nom pour pas faire de publicité – dans des grandes enseignes, il a les mêmes problèmes et nous devons le traiter exactement de la même façon. Donc, prenons comme première base cet élément.

Jacqueline DOR vous a très bien répondu sur les horaires décalés et la souplesse vient plus de l'assistante maternelle que d'un système de crèche dans lequel on a des horaires qui sont extrêmement compliqués. Et vous savez que parce que c'est pénible, parce que c'est difficile, les crèches sont les endroits où aussi on a un taux d'absentéisme qui n'est pas négligeable. Le deuxième élément que je voudrais rappeler ici, c'est que l'Hôpital peut faire le choix de construire une crèche. Bon, il ne le fait pas parce qu'il considère que, vis-à-vis de ses agents et en dialogue avec l'ensemble des partenaires, ce n'est pas sa priorité.

Sa priorité dans l'investissement est de terminer le plan général de l'hôpital consistant à faire le secteur « mère – enfant » après avoir rénové l'ensemble des établissements. Bon, c'est son choix stratégique. La Ville n'a pas à se substituer à un choix d'investissement stratégique.

Maintenant, si vous donnez plus et j'ai constaté que dans le budget, c'est plutôt moins que ce que le gouvernement précédent donnait aux hôpitaux, alors à ce moment-là, ils auront des marges de manœuvre supplémentaires et ils pourront peut-être investir. Je signale quand même que cet hôpital a été capable dans le gouvernement précédent d'avoir une aide suffisante pour faire un service de soins palliatifs qui est particulièrement coûteux et de faire un service, un EHPAD de 125 lits public. Quant au service de pédiatrie, il est justement financé par le gouvernement précédent et forcément, il est un peu difficile d'arrêter un projet en cours. Mais si par hasard, vous étiez capables puisque vous êtes proches du gouvernement actuel, de déclencher la possibilité... en tout cas, bon, vous l'avez porté au pouvoir. Faut assumer jusqu'au bout.

Si vous étiez capables de faire en sorte de faire voter des crédits supplémentaires à l'hôpital d'Antibes, moi je serais à vos côtés pour me battre pour cela. Mais je ne vois pas pourquoi nous nous substituerions à ceux qui peuvent faire une crèche et vous le savez. Et c'est par une loi du gouvernement précédent que les équipements publics peuvent construire eux-mêmes, publics ou privés, avec les mêmes aides que les collectivités.

Enfin, vous nous dites toujours qu'il manque des places en crèche. Quel est le taux de places en crèche en France ? 13 %. Quel est le taux de places en crèche à la ville d'Antibes ? 19 %. Quel est le taux de places en crèche à Paris ? 9 %. Donc, bien sûr qu'il y aura toujours des demandes de places en crèche, mais il n'y a pas beaucoup de villes qui ont fait ce qui a été mis en place. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous avez un véritable choix et que dans ce choix, même s'il y en a qui préférerait aller à un endroit ou à un autre, vous avez le même coût. Quand vous avez une personne qui antérieurement mettait un enfant en crèche, on tenait compte de son quotient familial. Et si elle avait des revenus modestes, elle payait moins que si elle avait des revenus plus élevés. Et si elle décidait de confier son enfant à une assistante maternelle, elle payait le même tarif. Et donc c'est une sorte d'inégalité parce que nous pensons que les couples avec enfants et qui ont des revenus modestes auraient été aidés plus, et donc on les a aidés plus.

Mais on ne les a pas aidés plus en faisant un petit geste particulier, on a mis 450 000 euros pour faire en sorte qu'une garde d'enfant dans le privé ou dans le public, permette de tenir compte du quotient familial. Vous devriez me dire que c'est une mesure sociale qui fait qu'il y a l'égalité de l'ensemble de nos concitoyens. Et vous allez dans les villes voisines, vous allez dans les villes de France, ça n'existe pas cette démarche. Et en même temps, ça valorise l'emploi d'assistante maternelle.

Puis, il y a une expérience que je veux citer à l'initiative de Jacqueline DOR et qu'on a appuyée avec Georges ROUX, c'est le fait de regrouper les assistantes maternelles dans des lieux publics, comme ça a été fait à la Fontonne, et de multiplier cette expérience pour trouver cet équilibre entre l'assistante maternelle privée », mais aidée par le public et le service public, dans une ambiance plus générale. On va continuer à le développer puis on va faire une crèche à l'endroit où il faut et probablement sur le secteur nord et pas au Cap d'Antibes parce que peut-être que la population n'a pas tout à fait les mêmes besoins au Cap d'Antibes que dans la partie Nord de la ville d'Antibes et que, bien entendu, ça doit être une priorité.

Mais faut rappeler à nos concitoyens qu'une place de crèche en assistante maternelle, c'est 40 % du coût de la place de crèche en institution. Et que lorsqu'on est dans une période comme la nôtre, on doit, bien sûr continuer à évoluer et à faire des emplacements de crèche supplémentaire, mais on doit aussi réfléchir au coût pour la collectivité du service rendu. Dans la ville d'Antibes, il y a aucune famille à qui on ne propose une garde. On propose à toutes les familles une garde qui tient compte du quotient familial.

Je veux dire que ça devrait être salué comme exemplaire parce que vous ne pouvez pas m'en citer beaucoup qui font ce type d'effort alors que vous continuez à penser de manière – excusez-moi le terme – un peu dogmatique, qu'on ne peut garder les enfants que dans des environnements collectifs. On peut aussi garder des enfants dans l'individuel.

Il y a un agrément, il y a un professionnalisme mis en place et en même temps aujourd'hui, ça ne coûte pas plus cher dans le privé que dans le public.

Donc, on passe au vote sur cette mesure. Qui est contre ? S'abstient ? Votée à l'unanimité.
Mme MURATORE.

Mme MURATORE

Je voudrais réagir sur plusieurs choses. Tout d'abord, on vote pour parce que c'est évident qu'il y a un souci à l'hôpital et donc nous, on a consulté non pas la direction et la DRH, on a les personnes qui viennent nous voir et qui nous disent que les dix places...

M. LEONETTI

Je les connais un tout petit aussi.

Mme MURATORE

... c'est une aide. Pardon ?

M. LEONETTI

Je les connais un tout petit aussi.

Mme MURATORE

Oui. Alors, après quand on nous dit qu'effectivement, on propose des modes de garde, on en est toujours sur ce débat-là : est-ce que on a des modes d'éducation des enfants développés ? C'est ça qui est le choix et ce n'est pas de trouver la place, le choix. Le choix, il est sur quel mode d'éducation je veux pour mon enfant. Et là, les parents n'ont pas le choix. Ce n'est pas vrai puisque il n'y a pas de place en crèche, qu'il manque des places en crèche. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'ils ont le libre choix. Ce n'est pas le prix seulement le choix.

M. LEONETTI

Non.

Mme MURATORE

C'est aussi ce que moi je souhaite. Alors, je termine. Vous dites, on ne va pas construire à l'hôpital, on n'a jamais demandé de construire une crèche à l'hôpital. Mais nous, on défend depuis des années effectivement, il y a des grandes entreprises et vous savez que Carrefour avait ce projet et a sans doute toujours ce projet de crèche, à laquelle pourraient participer d'autres entreprises y compris la Ville puisqu'il manque des places pour la Ville.

Et donc, il y a un plan à monter avec l'hôpital, les grandes enseignes entre autre Carrefour où on est interpellés régulièrement et des places pour la Ville puisqu'il manque des places. Voilà ! Merci.

M. LEONETTI

Alors, vous vous imaginez bien que Jacqueline DOR, avec son activisme dans ce domaine, a bien sûr consulté l'ensemble des entreprises privées. Elles ont, depuis le gouvernement précédent, la possibilité d'avoir les mêmes aides que le public.

Je vais parler dans votre sens, M. PIEL. Il y a aucune entreprise privée qui le fait. Et ensuite quand on a exploré, avec Georges ROUX et avec Jacqueline DOR, la possibilité de faire des crèches privées, on nous demande de participer à l'investissement. Je ne vais pas participer à l'investissement d'une crèche privée. Je participe simplement au fonctionnement du berceau.

Donc, vous voyez bien que le rapprochement entre les entreprises privées qui n'en veulent pas parce qu'elles considèrent qu'il y a suffisamment de places sur l'ensemble de la ville d'Antibes. Et puis la crèche privée n'est pas non plus une solution puisqu'on a presque autant d'investissements que si on fait la crèche en public. Puis franchement, si le privé, il fait avec la sécurité des aides de l'État, des aides des collectivités et qu'il construit une crèche, je ne vois pas pourquoi c'est le privé qui la construit. Excusez-moi de considérer les choses ainsi.

Cette situation-là nous conduit à construire une autre crèche et franchement on ne la construira pas près de la Fontonne parce qu'il faut la mutualiser. Et donc, si on construit une crèche et comme elle est programmée par le programme Enfance – Éducation, elle est aussi autour de Jean Moulin et aussi autour de cet espace. Donc, raisonnons sainement. Il ne suffit pas de dire « y-a-qu'à » ou « il faut que », il suffit de regarder ce que ça coûte, qu'est-ce qu'on offre comme prestations.

Et enfin, alors là je ne suis pas d'accord avec vous du tout. Bien sûr que l'éducation d'une assistante maternelle en crèche ou ailleurs est importante. Mais l'éducation, ce sont les parents aussi. Faut arrêter de penser qu'un enfant, lorsqu'il est gardé par une assistante maternelle, il serait moins bien gardé, moins bien éduqué que lorsqu'il est dans un service collectif. Ce n'est pas vrai. C'est une insulte aux personnes qui travaillent comme assistante maternelle, qui ont reçu une formation, qui ont un agrément, qui sont contrôlées. Quelle notion vous avez ? Là aussi assez dogmatique. On peut avoir de l'éducation que dans une crèche. Mais non ! On peut avoir aussi une éducation avec une garde par une assistante maternelle agréée qui porte un projet éducatif.

Alors, ce vote étant acquis, le débat s'étant poursuivi au-delà du vote.

Adopté à l'unanimité.

23-2 - PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMÉNAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

M. LEONETTI

Je sens que le titre suffit et que le vote est positif. Personne est contre, ni s'abstient et la délibération, est donc adoptée **à l'unanimité.**

29-1 - MUSÉE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - APPROVISIONNEMENT DE LA BOUTIQUE - ACHAT, ÉCHANGE ET MISE EN VENTE DES STATUETTES « DES AMOUREUX DE PEYNET » - FIXATION DES MODALITÉS

TORRES FORET DODELIN

Vous avez raison, Monsieur le Maire, de terminer la dernière délibération du dernier Conseil municipal de l'année sur les amoureux et l'humour. Message optimiste.

M. LEONETTI

On peut s'aimer en dehors du mariage.

Mme TORRES FORET DODELIN

Absolument ! (*rires*)

M. LEONETTI

On peut ne pas s'aimer à l'intérieur du mariage. L'amour pour tous, ce n'est pas le mariage pour tous.

Mme TORRES FORET DODELIN

La place Nationale est en cours de réhabilitation, réfection de la colonne est faite par Louis XVIII à la Commune en 1818 pour sa résistance aux troupes austro-sardes et donc il y aura une large allée qui est en cours de réalisation et qui mettra en valeur le musée Peynet et pour rendre hommage à ce grand artiste Raymond PEYNET, il a été proposé donc l'acquisition d'une sculpture « Les Amoureux », pièce unique en bronze. Et il vous est proposé de vendre à la boutique du musée, et là aussi en exclusivité, des petites statuettes. On va en acquérir 200, 170 à la vente pour un prix de 65 € l'unité, étant précisé qu'on achète ces statuettes déjà 49,99 euros. Alors, c'est une belle pièce puisque c'est en résine, finition bronze avec une belle présentation, un bel emballage, donc un bel écrin. C'est un beau cadeau. Voilà ! C'est Noël dans quelques jours et profitez-en. Je vous invite à aller faire l'acquisition de cette petite statuette.

M. LEONETTI

Je sens une petite intention publicitaire là.

Mme TORRES FORET DODELIN

En tout cas, un bel objet et un bon souvenir, un prix raisonnable.

M. LEONETTI

Union pour Antibes Juan-les-Pins, M. MOLINE.

M. MOLINE

Monsieur le Maire. Proposer à la vente des miniatures de la future statue des fameux Amoureux de Peynet, c'est une bonne idée. Les Japonais vont en raffoler. Nous voterons donc cette délibération. Alors, pourquoi, pour le Noël 2013 ne pas négocier avec Jaume PLENSA pour faire la même chose avec son Nomade.

M. LEONETTI

Écoutez, lorsqu'on a négocié avec Jaume PLENSA, il ne voulait pas que la statue soit gadgétisée. Et donc, il avait refusé tous les supports qui étaient des supports en volume et négocié uniquement des supports qui étaient des supports plats. Donc, on a tous les droits sur les supports plats et pas sur les supports en volume. Mais on peut rediscuter avec Jaume PLENSA et je pense qu'effectivement, c'est une bonne opération pour le musée. M. RAMBAUD me disait tout à l'heure que déjà un tiers ont été vendus à des entreprises. Donc, ça veut dire que cette statuette aura peut-être un pouvoir contre la crise et pour l'amour entre les êtres.

Alors, qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Je vous souhaite à tous et pour vos familles, de bonnes fêtes de fin d'année ensemble et que vous reveniez avec une grande forme et plein de vœux pour l'année 2013 pour Antibes Juan-les-Pins, pour vous-mêmes et pour notre pays. Voilà ! Merci, bonne fin de journée !

La séance est levée à 18 h 43.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI